

SERVICES PARTAGÉS CANADA

N° de la modification 005 à l'invitation à se qualifier pour le Véhicule d'approvisionnement des services de l'infonuagique du gouvernement du Canada (Infonuagiques GC)

No de l'invitation à se qualifier	32099	Date	Le 29 octobre 2018
N° de dossier GCDocs		N° de référence du SEAOG.	PW-18-00841719

La présente modification vise à reporter le date de clôture pour le volet 1, répondre aux questions soulevées par les fournisseurs ainsi qu'à modifier la documentation sur l'invitation à se qualifier (ISQ). Toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes, sauf si elles sont formellement modifiées par la présente.

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À :

1. Reporter le date de clôture pour le volet 1
2. Publier les réponses du Canada aux questions des fournisseurs.
3. Modifier l'invitation à se qualifier.
4. Énoncer des rappels importants à l'intention des fournisseurs.

REMARQUE : Les questions d'éclaircissement des répondants sont numérotées selon leur ordre d'arrivée à Services partagés Canada (SPC). Les répondants sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes.gc.ca dans l'ordre.

1. REPORTER LE DATE DE CLÔTURE POUR LE VOLET 1

Le Canada reporte le date de clôture de l'invitation à se qualifier pour le volet 1 au **9 novembre 2018 à 14 h HAE**. Le date de clôture de l'invitation à se qualifier pour le volet 2 reste encore le **21 novembre 2018 à 14 h HNE**.

Le Canada ne prolongera plus les date de clôtures, ni accordera plus aucune prolongation des périodes de questions.

2. RÉPONSE DU CANADA AUX QUESTIONS DES RÉPONDANTS :

Le Canada confirme par la présente que les réponses aux 185 questions soumises durant la période de questions pour les volets 1 et 2 ont été affichées sur le site Achatsetventes.gc.ca. Veuillez consulter le Tableau 1 ci-dessous.

3. MODIFICATIONS APPORTÉES À L'INVITATION À SE QUALIFIER (ISQ)

Veuillez trouver ci-joint les documents suivants, qui exposent les modifications apportées aux documents de l'ISQ.

- a. 32099 - Infonuagiques GC - ISQ (FR) - Mods 005
- b. 32099 - ISQ Annexe A App 1 (FR)- Mods 005
- c. 32099 - ISQ Annexe A App 2 (FR)- Mods 005
- d. 32099 - ISQ Annexe A App 3 (FR)- Mods 005

Le Canada a fourni chacun de ces documents dans les formats suivants :

- Version Microsoft Word (version propre et un version marquée avec suivi des modifications indiquant les modifications apportées à la version originale publiée de la documentation sur l'ISQ)
- Version Adobe PDF (version propre et un version marquée avec suivi des modifications indiquant les modifications apportées à la version originale publiée de la documentation sur l'ISQ)

4. RAPPELS IMPORTANTS

Les fournisseurs sont priés d'examiner avec soin les réponses du Canada et les modifications apportées aux documents pour s'assurer de satisfaire aux exigences énoncées en détail dans l'invitation.

Les renseignements présentés aux annexes C et D de l'ISQ sont fournis à titre d'information seulement, pour éclairer les phases ultérieures de l'approvisionnement. Les réponses aux annexes ne sont pas obligatoires dans le cadre de quelque réponse à l'ISQ. Conformément à la section 2.2 de l'ISQ, le Canada sera heureux de recevoir tout commentaire relatif au contenu de ces deux annexes et prendra en considération tous les commentaires ou suggestions formulés au cours des phases ultérieures du processus d'approvisionnement.

TABEAU 1 – Réponses du Canada aux 185 questions soumises durant la période de questions (pour les volets 1 et 2)

N° de question	Question	Réponse
1	L'invitation à se qualifier (IQ) s'adresse-t-elle spécifiquement aux fournisseurs de services d'infonuagique? Ou s'adresse-t-elle à des fournisseurs de solutions de logiciel-service.	Le Canada demande aux répondants de proposer des services d'infonuagique publics qui satisfont à la définition présentée à l'annexe E, ainsi qu'aux exigences obligatoires définies à l'annexe A de l'ISQ. Comme l'environnement des services publics d'infonuagique ne cesse d'évoluer, le Canada n'a pas précisé de modèles de services particuliers dans le cadre de la présente invitation.
2	J'ai téléchargé le fichier ZIP et j'ai parcouru toute la documentation, et l'IQ semble être une DDR à l'intention de fournisseurs de services d'infonuagique, ce que nous ne sommes pas.	Conformément à la section 1.1, la phase 1 du processus d'approvisionnement consiste en l'invitation à se qualifier et non en une demande de renseignements (DDR). La section 1.3 – Aperçu du processus d'approvisionnement prévu – décrit plus en détail les phases subséquentes.
3	Nous demandons une prolongation de deux (2) mois de l'IQ n° 32099 pour le véhicule d'approvisionnement des services de l'infonuagique du gouvernement du Canada.	Veuillez consulter les modifications nos 1 à 3 et les modifications apportées par le Canada à l'ISQ. Le Canada ne prolongera pas les périodes de questions.
4	Veuillez consulter la demande de prolongation concernant l'IQ susmentionnée. En raison de la complexité des exigences de l'IQ, nous souhaiterions demander une prolongation pour les volets 1 et 2. Le Canada pourrait-il reporter la date de clôture aux dates suivantes? • Volet 1 : 8 novembre 2018 • Volet 2 : 22 novembre 2018	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
5	SPC demande des commentaires sur l'annexe C, Modalités courantes du contrat subséquent, et l'annexe D, Aperçu des services de courtage, d'ici la clôture de l'IQ. En date du 14 septembre, ces documents n'avaient pas encore été fournis aux acteurs de l'industrie. Pouvez-vous confirmer la date à laquelle les annexes C et D seront disponibles? Dans le même ordre d'idées, nous demandons officiellement à SPC	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3 ainsi que les annexes C et D publiées dans la modification n° 3.

N° de question	Question	Réponse
	d'accorder une prolongation vu ce retard.	
6	Le Canada peut-il confirmer que le fournisseur de services d'infonuagique peut être une entité affiliée ou liée au « répondant »?	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ, et plus particulièrement à la section 2.3 où le Canada définit ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la sous-section 2.3 a), le Canada définit les répondants admissibles, lesquels incluent les fournisseurs de services d'infonuagique (FSI), les autres fournisseurs de services et les revendeurs de services d'infonuagique (selon les définitions à l'annexe E). • À la sous-section 2.3 e), le Canada précise qu'un répondant [y compris les entités connexes telles que définies à la sous-section 2.3 (f)] ne pourra se qualifier qu'une seule fois par volet d'approvisionnement pour un service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé.
7	<p>L'IQ demande au soumissionnaire de fournir des renseignements de nature très délicate et exclusive. Le Canada peut-il confirmer que tous les renseignements seront adéquatement protégés en tant que renseignements confidentiels et ne feront l'objet d'aucune demande d'accès à l'information?</p> <p>Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent-ils fournir des renseignements directement au Centre de la sécurité des télécommunications en vertu d'une entente de non-divulgateion existante? Cela comprend la présentation et l'intégration de rapports des SOC 2 dans les réponses des soumissionnaires.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ, plus particulièrement à la section 3.3 où le Canada a modifié le processus de soumissions portant sur des livrables précis prévus dans l'ISQ. Ainsi qu'il est indiqué dans les modifications apportées à l'annexe B, tous les répondants doivent terminer le processus d'intégration (chemin d'accès 1 ou 2), qui inclut la conclusion d'une entente de non-divulgateion avec le Centre canadien pour la cybersécurité (CCC).</p> <p>En ce qui concerne la nature délicate des renseignements fournis dans les livrables exigés par l'ISQ, le Canada peut garantir que ces renseignements seront protégés par le CCC, conformément à l'entente de non-divulgateion conclue entre le fournisseur et le CCC.</p>

N° de question	Question	Réponse
8	<p>Selon l'IQ, pour qu'elle soit complète, la réponse à l'invitation doit contenir une « d) confirmation de l'inscription à l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique (VOLET 1 SEULEMENT) » (obligatoire à la clôture de l'IQ pour le volet 1). La réponse doit comprendre des documents confirmant que le fournisseur des services d'infonuagique proposés est inscrit au processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique décrite à l'annexe B.</p> <p>Le Canada peut-il préciser quels types de documents permettent de « confirmer l'inscription »?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ.</p> <p>Le CCC enverra un courriel de confirmation du chef du programme, informant le fournisseur qu'il a fourni tous les documents exigés et qu'il a été inscrit au processus d'évaluation. Les répondants seront informés de toute réponse incomplète, mais ils ne seront considérés comme inscrits au processus d'évaluation que lorsque tous les documents exigés auront été présentés.</p> <p>Il importe de rappeler que la présentation de toute la documentation exigée à l'annexe B est une exigence essentielle du processus d'évaluation. Le répondant doit veiller à soumettre tous les documents exigés avec sa réponse à l'ISQ. Les réponses ne seront considérées comme complètes (et admissibles à une évaluation) que si elles sont accompagnées de toute la documentation requise. Pour faire l'objet d'une évaluation, tous les éléments devant être soumis au CCC en vertu de l'ISQ doivent lui être communiqués avant la date de clôture de l'ISQ pour le volet 1. Toute réponse à l'ISQ qui ne satisfait pas aux exigences du CCC en matière de documentation avant la date de clôture de l'ISQ et l'échéance pour le volet 1 sera jugée non conforme et ne sera plus prise en compte dans le cadre du présent processus d'invitation. Aucune exception ne sera faite.</p>

N° de question	Question	Réponse
9	<p>O5 : Devise. Le Canada acceptera-t-il la fluctuation du taux de change pour la conversion des dollars américains en dollars canadiens? Dans la négative, le Canada envisage-t-il de supprimer cette exigence de l'IQ?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'annexe A.</p> <p>L'exigence citée à l'annexe A vise à confirmer que le répondant accepte de fournir au Canada tous les renseignements sur la facturation, la consommation et le soutien en dollars canadiens pour le service d'infonuagique public disponible sur le marché qu'il propose. Cette exigence est essentielle pour le Canada et elle ne sera pas supprimée.</p> <p>Le Canada reconnaît qu'il peut exister sur le marché des services publics d'infonuagique qui ne sont pas exprimés en dollars canadiens, et il est disposé à prendre en considération des suggestions ou des stratégies qui pourraient être intégrés à de possibles véhicules d'approvisionnement lors de futures phases d'invitation. Le Canada encourage les répondants qui ont des suggestions et des stratégies à proposer à inclure cette information dans leur réponse à l'ISQ.</p>
10	<p>Le critère O10 exige que des copies des rapports d'évaluation ISO et SOC 2 soient soumises et indique que chaque certification ou rapport d'évaluation doit « d) être valide pour toute la durée du contrat » pour prouver la conformité.</p> <p>Il s'agit d'une demande déraisonnable vu qu'aucun délai n'a été fixé pour la durée du contrat et que les certifications sont mises à jour de manière récurrente. Le Canada pourrait-il retirer cette exigence de l'IQ?</p>	<p>La phase de qualification du processus d'invitation vise à déterminer les fournisseurs admissibles qui satisfont aux exigences du Canada à la date de clôture de l'ISQ. Le Canada n'a pas précisé la nature des futurs véhicules d'approvisionnement et a indiqué que les renseignements concernant les futures phases d'invitation et le véhicule d'approvisionnement seront communiqués aux répondants qualifiés.</p> <p>Le Canada ne modifiera pas les exigences de l'ISQ et il invite les répondants à examiner les réponses fournies par le Canada aux questions 58 et 59.</p>
11	<p>Le Canada a défini deux volets d'approvisionnement dans le cadre de cette invitation à se qualifier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet 1 : Vise à établir une source d'approvisionnement capable de répondre aux exigences du gouvernement du Canada en matière de services publics d'infonuagique qui requièrent une assurance infonuagique du palier 2 (directement auprès du fournisseur de services d'infonuagique). Les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront automatiquement admissibles au volet 2. 	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'annexe A et à la section 2.3 de l'ISQ.</p>

N° de question	Question	Réponse
	<p>· Volet 2 : Vise à établir une source d'approvisionnement capable de respecter les exigences du GC en matière de services publics d'infonuagique qui requièrent une assurance infonuagique de palier 1.</p> <p>Étant donné que les exigences et les qualifications des volets 1 et 2 sont différentes (Protégé B et Protégé A), il devrait être possible de soumettre deux listes distinctes de services (catalogues de services) en regard de l'exigence O2 dans la soumission pour le volet 1. Le Canada modifiera-t-il l'exigence O2 en conséquence?</p>	
12	<p>En ce qui concerne le volet d'approvisionnement 2 : vous déclarez ce qui suit : « Un répondant (y compris les entités apparentées comme défini dans la sous-section [d] ci-dessous) ne pourra se qualifier qu'une seule fois par volet d'approvisionnement pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé. »</p> <p>Pour cette exigence énoncée, ce qui suit serait-il autorisé par le GC? En tant que fournisseur de plus d'un fournisseur de services d'infonuagique, pouvons-nous soumettre une réponse pour le fournisseur de services d'infonuagique A et une deuxième réponse pour le fournisseur de services d'infonuagique B où A et B sont des fournisseurs commerciaux distincts de services d'infonuagique?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la section 2.3 et à l'annexe E de l'ISQ.</p> <p>Les répondants qui sont des fournisseurs de services d'infonuagique ou d'autres fournisseurs de services (selon la définition présentée à l'annexe E de l'ISQ) peuvent proposer un service d'infonuagique public disponible sur le marché. Les répondants qui sont des revendeurs de services d'infonuagique (selon la définition présentée à l'annexe E de l'ISQ) peuvent se qualifier et se définir comme des fournisseurs autorisés du service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé.</p> <p>Conformément à la section 2.3, les répondants ne peuvent soumettre qu'une réponse par service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé. Le répondant qui peut offrir plus d'un service d'infonuagique public disponible sur le marché peut soumettre plusieurs réponses à l'ISQ.</p>
13	<p>Un revendeur d'infonuagique peut-il soumettre plusieurs réponses si elles sont pour différents fournisseurs de services d'infonuagique?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>
14	<p>Pour les appendices 1 et 2 de l'Annexe A de l'Invitation à se qualifier : nous sommes actuellement en voie d'obtenir une ou plusieurs des certifications de tiers requises, mais nous ne les obtiendrons pas avant la date de clôture de la demande de propositions. SPC envisagerait-il de prolonger l'exigence relative aux certifications énoncées aux appendices 1 et 2 de l'annexe A à une date ultérieure, peut-être à la date limite de réponse à la demande de soumissions</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>

N° de question	Question	Réponse
	de la vague 1?	
15	<p>Nous pouvons présenter notre demande pour 2 volets :</p> <p>32099 – ITQ Annexe A Appendice 1 – FRENCH (Invitation à se qualifier – Volet 1) – International</p> <p>32099 – ITQ Annexe A Appendice 2 – FRENCH (Invitation à se qualifier – Volet 1) – Canadien seulement</p> <p>D'après ce que je comprends, nous sommes déjà approuvés ou presque déjà approuvés pour le volet 2, mais nous devons en faire beaucoup et dépenser de l'argent pour le volet 1, je souhaite savoir combien cela améliore nos chances de gagner la DP par rapport à ne présenter une demande qu'au seul volet 2.</p>	<p>Les répondants sont invités à proposer tout service d'infonuagique public disponible sur le marché en fonction de leur capacité à satisfaire aux exigences de l'ISQ (définies à l'annexe A) avant la date de clôture de l'invitation. Les répondants ne sont pas tenus de soumettre une réponse aux deux volets.</p>
16	<p>Quels sont les seuils de montant? S'agit-il des mêmes seuils de prix que les offres à commandes (moins de 25 000, de 25 000 à 89 000 et de 89 000 à 2 millions)?</p>	<p>Cette phase du processus d'invitation vise à qualifier les services publics d'infonuagique disponibles sur le marché qui satisfont aux exigences obligatoires. Tous les renseignements supplémentaires concernant de futurs véhicules d'approvisionnement seront définis au cours des étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.</p> <p>Conformément à la section 2.2, les répondants peuvent joindre à leur réponse à l'ISQ tous les commentaires, clarifications ou rétroactions supplémentaires qui, à leur avis, seraient utiles pour les futures phases du processus d'approvisionnement.</p>
17	<p>Quelles sont les certifications ISO requises? Lorsque j'ai parlé à mon représentant, il n'était pas au courant de l'existence de la norme ISO 27036. Veuillez fournir des précisions.</p>	<p>Veillez consulter les exigences obligatoires suivantes énoncées à l'annexe A, où le Canada précise les certifications ISO exigées à la partie B de l'annexe A – appendice 1 et à l'annexe A – appendice 2.</p>

N° de question	Question	Réponse
18	<p>Notre société propose une solution logicielle hébergée/SaaS pour l'évaluation de l'approvisionnement. Une autorité contractante de SPAC m'a fait remarquer que l'invitation à se qualifier susmentionnée était un mécanisme grâce auquel nous pouvions nous qualifier afin de fournir des licences pour notre offre SaaS.</p> <p>En lisant les documents, il me semble que cet appel d'offres se concentre uniquement sur la prestation de services d'infonuagique, et n'inclut PAS la prestation de SaaS.</p> <p>Pouvez-vous nous confirmer si nous avons bien compris?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ. L'objectif du Canada est de qualifier les services d'infonuagique publics disponibles sur le marché proposés qui peuvent satisfaire aux exigences énoncées à l'annexe A de l'ISQ.</p>
19	<p>L'annexe F – Formulaire de présentation de la réponse demande la Province ou le territoire canadien visé par la demande selon les lois en vigueur.</p> <p>Veillez préciser ce que cette question demande aux fournisseurs de fournir.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ, et plus particulièrement à l'annexe F.</p>
20	<p>L'annexe F – Formulaire de présentation de la réponse demande d'indiquer le Niveau de cote de sécurité du répondant. La section 1.9 des instructions uniformisées énonce : « Le répondant doit répondre aux exigences en matière de cote de sécurité décrites dans la demande de soumissions. La demande de soumissions indiquera si le répondant doit satisfaire à ces exigences à la date de clôture de la soumission ou avant qu'un contrat soit attribué. Si la demande de soumissions n'indique pas à quel moment les exigences doivent être satisfaites, ces dernières doivent l'être avant qu'un contrat soit attribué. »</p> <p>Veillez préciser si l'autorisation de sécurité est obligatoire pour tous les travaux exécutés par les fournisseurs et les sous-traitants, le cas échéant.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ, et plus particulièrement à la section 2.4 et à l'annexe F.</p>

N° de question	Question	Réponse
21	<p>L'exigence obligatoire O5 à l'annexe A – Appendice 1 stipule ce qui suit : « La proposition relative aux services d'infonuagique disponibles sur le marché doit présenter le prix de chacun des services, le mode de facturation et le soutien offert, en dollars canadiens, et, notamment, les rapports de consommation de données. »</p> <p>Veillez préciser si cette exigence porte sur la façon dont la solution d'un fournisseur traite la facturation ou les frais, ou si l'exigence porte sur la façon dont le fournisseur lui-même facturerait l'agence.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 9.</p>
22	<p>Pouvez-vous prolonger la date limite de fermeture de quatre (4) semaines?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>
23	<p>Pouvez-vous prolonger la date limite de soumission des questions de clarification en conséquence?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>
24	<p>En ce qui concerne la section 2.3 de l'IQ, si un répondant est un revendeur autorisé du fournisseur de services d'infonuagique et qu'il détient déjà un contrat direct avec le gouvernement du Canada pour des services d'infonuagique publics, le revendeur peut-il répondre directement au volet 1 d'approvisionnement de l'IQ au nom du fournisseur de services d'infonuagique?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la section 2.3 et à l'annexe E de l'ISQ.</p> <p>Les répondants qui sont des fournisseurs de services d'infonuagique (FSI) ou d'autres fournisseurs de services (selon la définition présentée à l'annexe E de l'ISQ) peuvent proposer un service d'infonuagique public disponible sur le marché pour le volet 1 ou le volet 2.</p> <p>Conformément à la section 2.3, les répondants ne peuvent soumettre qu'une réponse par service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé. Les répondants qui sont des revendeurs autorisés de plus d'un service d'infonuagique public disponible sur le marché peuvent soumettre plus d'une réponse à l'ISQ.</p>

N° de question	Question	Réponse
25	<p>SPC a demandé aux répondants de fournir des commentaires sur les annexes B et C. Cependant, les modalités uniformisées de l'annexe B ne sont pas fournies dans l'IQ. Cette section renvoie également à l'annexe D qui n'est pas fournie dans l'IQ. Nous comprenons en outre que l'annexe B énoncée dans cette section devait en fait être l'annexe D sur les services de courtage en infonuagique. SPC va-t-il les fournir pendant l'étape de l'IQ afin que les répondants puissent les examiner et fournir leurs commentaires? Dans la négative, nous supposons qu'aucune réponse n'est requise pour le moment.</p>	<p>Veillez consulter la modification n° 3 dans le cadre de laquelle les annexes C et D ont été publiées. Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ ainsi que la modification n° 1 dans laquelle le Canada a précisé son intention de publier les annexes C et D.</p>
26	<p>Comment les vérificateurs indépendants vérifieront-ils l'exactitude des renseignements fournis? S'agira-t-il d'un examen de rapports d'audit existants ou faudra-t-il procéder à des vérifications sur place et produire des données probantes? Ces vérificateurs signeront-ils des END avec le fournisseur de services d'infonuagique? Comment les vérificateurs peuvent-ils garantir que ces renseignements seront protégés adéquatement?</p>	<p>a) Veillez consulter les étapes du programme d'évaluation du CCC, décrites à l'annexe B. Le processus d'évaluation actuel sera fondé sur les rapports d'audit existants. Le CCC a examiné les mappages proposés pour le contrôle des composantes de l'audit et des modèles de rapports, afin de déterminer le niveau de renseignements à fournir. Les répondants doivent savoir qu'une fois le processus amorcé le CCC pourrait demander la présentation de renseignements supplémentaires pour terminer l'évaluation du service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé. Le cas échéant, le CCC en informera le répondant et lui fournira une liste globale des questions auxquelles il doit répondre ou des points d'information à clarifier.</p> <p>b) Veillez consulter la réponse du Canada à la question 7. Conformément aux modifications apportées à l'ISQ, tous les renseignements de nature délicate exigés dans le cadre de l'ISQ seront communiqués à la CCC, l'entité gouvernementale devant conclure l'entente de non-divulgence avec le répondant.</p> <p>c) Tous les renseignements seront protégés par le CCC, à titre de renseignements commerciaux confidentiels avec les rapports et les documents protégés à un niveau supérieur. Les conclusions du rapport et certains renseignements précis sont assujettis au niveau de sécurité Protégé B, lequel garantit que ces renseignements ne seront communiqués qu'au personnel de sécurité du CCC et de Services partagés Canada (SPC) et que seul ce personnel aura accès à cette information. Si quelque renseignement visé par une entente de non-divulgence précise devait être communiqué à d'autres intervenants, outre le personnel précité du gouvernement</p>

N° de question	Question	Réponse
		du Canada, le répondant ou l'auditeur désigné en sera informé, s'il y a lieu, pour confirmer les facteurs et les procédures de communication.
27	Si le fournisseur de services d'infonuagique fournit des solutions de logiciel-service et de plateforme-service, mais qu'il est hébergé sur une infrastructure-service principale, la plupart des contrôles de sécurité physique seront fournis par le fournisseur de services d'infonuagique fournissant l'infrastructure. Comment un fournisseur de solutions de logiciel-service et de plateforme-service doit-il répondre, particulièrement si l'infrastructure-service a déjà été approuvée et qu'elle est déjà sous contrat avec SPC et le CST?	Veuillez consulter la réponse du Canada aux questions 1 et 12.
28	Le point c) de la section 2.3 de l'IQ se lit comme suit : « Un répondant [...] ne pourra se qualifier qu'une seule fois par volet d'approvisionnement pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé. » Toutefois, l'État peut-il préciser et expliquer si, dans le cadre du volet 2, un répondant peut présenter une réponse et être admissible à de multiples services d'infonuagique?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 12.
29	Dans l'annexe, Définitions, se trouvent des descriptions pour les termes « autres fournisseurs de services » et « revendeur de services d'infonuagique ». Toutefois, ces descriptions semblent chevaucher les services offerts par certaines organisations. Par exemple, nous revendons des services d'infonuagique, nous créons le compte des locataires pour le client, puis nous lui y donnons accès au compte principal, et, en possession du compte principal, le client nous retire l'accès au compte des locataires. Nous fournissons également des rapports sur la consommation, un service facturation et un soutien technique. Nous sommes également autorisés à offrir et à fournir des services d'infonuagique disponibles sur le marché, conformément à la description d'un autre fournisseur de service. L'État pourrait-il préciser, peut-être à l'aide d'exemples, dans quelles circonstances un répondant devrait être admissible en tant qu'autre fournisseur de service ou revendeur de services d'infonuagique?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 12.

N° de question	Question	Réponse
30	<p>Nous sommes une entreprise de solutions de logiciel-service qui exploite l'infrastructure d'un fournisseur de services d'infonuagique.</p> <p>Le gouvernement du Canada pourrait-il confirmer s'il s'agit du véhicule d'approvisionnement approprié pour vendre notre produit?</p> <p>La présente IQ inclut-elle les solutions de logiciel-service ou vise-t-elle uniquement les solutions de plateforme-service et d'infrastructure-service?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 1.</p>
31	<p>L'exigence O10 indique qu'un répondant doit fournir des certifications pour prouver sa conformité. Les certifications ci-dessous sont énumérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISO/IEC 27001:2013 • ISO/IEC 27017:2015 • Contrôle de l'organisation des services de l'AICPA (SOC) 2 Type II <p>Faut-il lire cette énumération avec un ET ou avec un OU? Autrement dit, est-ce qu'il faut fournir les trois certifications ou une seule d'entre elles suffit?</p>	<p>Le Canada confirme que ces trois certifications sont exigées.</p>
32	<p>Volet 1 – IQ de SPC PW-18-00841719 : Annexe A, appendice 1, O10 – Exigences liées à l'assurance d'une tierce partie</p> <p>Les certificats de conformité énumérés dans cette section sont-ils requis pour soumettre une réponse ou, si une vérification est en cours, un rapport sur l'état de conformité préparé par un cabinet de vérificateurs indépendants et de la Direction de la sécurité de TPSGC serait-il suffisant à l'étape de l'IQ? Entreprise X est en voie d'obtenir sa certification ISO 27001 et SOC 2 Type II. Nous nous attendons à obtenir notre rapport d'évaluation et notre certification au moment de la publication d'une demande de propositions officielle pour les services d'infonuagique.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ.</p> <p>Le Canada confirme que toutes les certifications doivent être fournies avant la date de clôture établie pour chaque volet de l'ISQ. Le Canada n'acceptera aucune modification aux certifications exigées à l'annexe A, ni aucune certification expirée ou en cours.</p> <p>Les répondants qui ne possèdent pas les certifications exigées à la date de clôture de chaque volet de l'ISQ sont encouragés à poursuivre l'acquisition de ces certifications afin d'avoir la possibilité de se qualifier lors de futures invitations.</p>

N° de question	Question	Réponse
33	<p>Volet 2 – SPC ISQ PW-18-00841719 : Annexe A, Appendice 2 – Exigence O9, Exigences liées à l'assurance d'une tierce partie</p> <p>Les certifications de conformité énumérées dans cette section sont-elles nécessaires pour soumettre une réponse ou, si un audit est en cours, une attestation de conformité délivrée par un cabinet d'audit indépendant et la Direction de la sécurité de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est-elle suffisante à l'étape de l'ISQ? Entreprise X effectue actuellement des démarches pour la certification ISO 27001 et l'AICPA SOC 2 Type II. Nous pensons que nous aurons obtenu ces certifications lorsqu'une DP officielle sera émise pour les services d'infonuagique.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 32.</p>
34	<p>Volet 1 – SPC ISQ PW-18-00841719 : Annexe A, Appendice 1 :</p> <p>Les appendices peuvent-ils être fournis au format Excel dans le cadre de la soumission?</p>	<p>Le Canada a fourni une version épurée et une version détaillant les modifications (avec suivi des modifications) des documents de l'ISQ qui ont été modifiés, en format PDF et MS Word. Le Canada ne fournira pas ces documents dans un autre format.</p>
35	<p>Volet 2 – SPC ISQ PW-18-00841719 : Annexe A, Appendice 2 :</p> <p>Les appendices peuvent-ils être fournis au format Excel dans le cadre de la soumission?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 34.</p>
36	<p>Date et heure de clôture, Volets 1 et 2</p> <p>Compte tenu de la nature des questions ci-dessus et du fait que la réponse aux questions sera publiée le 4 octobre, nous demandons respectueusement à SPC de repousser la date et l'heure de clôture au 12 novembre afin que nous disposions de suffisamment de temps pour fournir une réponse complète conforme aux exigences de l'ISQ.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>
37	<p>Pouvez-vous préciser quels types de services doivent être fournis par ce véhicule? Cela comprend-il des applications Web générales et spécialisées? Ou bien cela se limite-t-il aux outils bureautiques comme le courrier électronique ou le partage de documents (comme Google Apps)? Le véhicule doit-il servir à fournir des services davantage liés aux réseaux, comme l'hébergement, les réseaux de diffusion de contenu ou d'autres services comparables?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 1.</p>

N° de question	Question	Réponse
38	<p>À la Section 2.3, Présentation d'une seule réponse par groupe répondant pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé, il est indiqué ce qui suit : « Volet d'approvisionnement – Pour le volet 1, le répondant doit être le fournisseur du service d'infonuagique disponible sur le marché. Les fournisseurs de services autorisés et les revendeurs de services d'infonuagique du service d'infonuagique disponible sur le marché proposé ne seront pas autorisés à titre de répondant pour le volet 1. »</p> <p>Question : Est-il prévu d'inclure les fournisseurs de services autorisés et les revendeurs dans le processus d'approvisionnement du Volet 1? Si oui, à quelle étape le seront-ils?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>
39	<p>Annexes C et D : « SPC prévoit fournir la version provisoire de l'énoncé des exigences plus tard dans le processus de l'ISQ. »</p> <p>Question : L'énoncé des exigences sera-t-il fourni dans le cadre de la présente ISQ (c.-à-d. avant la date limite de soumission)? Si oui, la date limite pour les questions concernant ces deux annexes sera-t-elle repoussée?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>
40	<p>Annexe A – Exigence O2, « Le fournisseur de services d'infonuagique désigné à l'exigence O1 doit fournir des services d'infonuagique disponibles sur le marché. »</p> <p>Question :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fournisseur de services d'infonuagique doit-il fournir des services précis? Autrement dit, doit-il absolument proposer tous les modèles d'infonuagique comme l'laaS et la PaaS ou peut-il fournir seulement l'un ou l'autre? • Un portail libre-service est-il obligatoire pour fournir ces services? 	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 1.</p>
41	<p>Annexe A – Exigence O12</p> <p>Question : Les certificats sont-ils suffisants ou doivent-ils être accompagnés d'un rapport d'évaluation rédigé par un tiers?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la demande de propositions (DP), et plus particulièrement à l'annexe A. Le Canada exige à la fois les certificats et les rapports.</p>

N° de question	Question	Réponse
42	<p>Annexe A – Exigence O1, « Le répondant doit indiquer lui-même comme le fournisseur de services d'infonuagique dont les services d'infonuagique disponibles sur le marché seront offerts au gouvernement du Canada à l'étape de l'appel d'offres du présent processus d'approvisionnement. »</p> <p>Question : Si le fournisseur de services autorisé propose plusieurs fournisseurs de services d'infonuagique, devraient-ils tous figurer dans la même réponse et correspondre aux critères de cette ISQ, ou bien le fournisseur de services autorisé devrait-il soumettre une réponse distincte pour chaque fournisseur de services d'infonuagique?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>
43	<p>Annexe A – Exigence O9, « La conformité doit être démontrée à l'aide d'au moins une des certifications de l'industrie énoncées ci-dessous, puis validée au moyen d'évaluations de tiers indépendants. Autoévaluation de ses services conformément à la version 3.01 de la Cloud Controls Matrix (CCM) de la Cloud Security Alliance (CSA) ou à une version subséquente. »</p> <p>Question : Qu'entend-on par autoévaluation? Quel est le format souhaité pour cette autoévaluation; s'agit-il d'une matrice de conformité avec une justification pour chaque point ou doit-on simplement indiquer si le fournisseur de services d'infonuagique est conforme à chaque point de la CCM?</p>	<p>Veillez consulter le site Web de la Cloud Security Alliance (CSA) qui présente un aperçu des exigences d'auto-évaluation pour le niveau STAR 1.</p> <p>Lien – https://cloudsecurityalliance.org/star/self-assessment/#_overview</p>
44	<p>Pour qu'Entreprise X puisse présenter une Demande de qualification (DQ) dans le cadre d'une ISQ, les Centres de données canadiens Entreprise X doivent-ils déjà posséder une vérification de la sécurité des installations de niveau Protégé B?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ.</p> <p>Bien que le Canada n'ait pas établi d'exigences en matière de cote de sécurité pour le contrôle sécuritaire des installations ou du personnel dans le cadre de l'ISQ, cela n'empêche pas le Canada d'ajouter de telles exigences lors de phases ultérieures de l'invitation, s'il le juge nécessaire.</p>
45	<p>Pour que Entreprise X puisse présenter une Demande de qualification (DQ) dans le cadre d'une ISQ, Entreprise X doit-il posséder une vérification sécuritaire du personnel obtenue auprès de la Direction générale de la sécurité industrielle de SPAC?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 44.</p>

N° de question	Question	Réponse
46	Selon les exigences énoncées à O8, le Canada demandera-t-il au fournisseur de prévoir plus d'un emplacement géographique pour Infonuagiques GC au Canada et de l'avoir déjà mis en place?	Le répondant doit satisfaire aux exigences en matière de redondance et de récupération pour satisfaire à l'entente sur les niveaux de service prescrite. Cela inclut les installations de TI qui sont géographiquement dispersées.
47	Si le répondant est en voie d'obtenir sa certification ISO 27017 et ISO 27018 et peut fournir des documents le prouvant, le Canada acceptera-t-il cette preuve comme fondement pour satisfaire aux exigences obligatoires O10 et O14 contenues à l'Annexe A, Appendice 1?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 32.
48	Si le répondant est inscrit auprès du CSTC et fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'INFONUAGIQUE amorcé avant la présente ISQ, la Couronne conviendra-t-elle que le répondant satisfait ainsi aux exigences O10 et O14 énoncées à l'Annexe A, Appendice 1?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 32.
49	<p>La Section 2.4 du document ISQ mentionne ce qui suit : « Le répondant doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité inscrites à l'Annexe A pour être réputé admissible. » Cette exigence ne se retrouve toutefois pas dans le document Annexe A.</p> <p>Pourriez-vous préciser ce point?</p>	<p>Le Canada encourage les répondants à examiner les exigences définies à l'annexe A, appendice 1 et appendice 2, où le Canada définit les exigences en matière de cote de sécurité à respecter pour se qualifier pour chaque service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé.</p> <p>Pour la phase de l'ISQ, les exigences définies à l'annexe A – appendices 1, M8 et M9, ainsi qu'à l'annexe A – appendices 2, M7 et M8, doivent être satisfaites. D'autres exigences en matière de cote de sécurité pourraient être exigées durant une phase subséquente de l'invitation, à la discrétion de la Couronne, en fonction du niveau d'accès et d'une analyse fondée sur les risques.</p>
50	Est-il possible d'obtenir les documents de l'ISQ en version Word?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 34.

N° de question	Question	Réponse
51	Serait-il possible pour la Couronne de repousser la date de clôture de l'ISQ du 11 octobre au 25 octobre?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
52	Après avoir obtenu réponse à leurs questions initiales, sera-t-il possible pour les répondants à l'ISQ de poser d'autres questions faisant suite aux réponses fournies par la Couronne?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
53	Pour ce qui est de l'exigence O8, la GRC publie 14 lignes directrices sur la sécurité physique, dont 3 qui s'appliquent uniquement aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada. Étant donné que l'industrie n'a pas nécessairement accès aux lignes directrices obligatoires, peut-on savoir de quelles lignes directrices de la GRC il est question exactement?	<p>Les guides et les normes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sur la sécurité physique sont accessibles au public. Vous trouverez les documents appropriés en suivant les liens ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide de la GRC G1-006 : Cartes d'identité/Insignes d'accès • GRC G1-026 Guide pour l'établissement des zones de sécurité matérielle • Guide de la GRC G1-024 Contrôle de l'accès • Guide de la GRC G1-013 Besoins en espace des centres de surveillance (09/2006) • Guide de la GRC G1-031 Protection matérielle des serveurs informatiques (03/2008) • Guide de la GRC G13-02 Mur mitoyen sécuritaire (MMS), juillet 2013
54	<p>La Couronne pourrait-elle fournir des détails supplémentaires concernant la Section 1.3 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu? Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand se tiendront les Vagues 2 et 3? • Quel est le délai prévu entre la fin de la Vague 1 et la fin de la Vague 2? • Quel est le délai prévu entre la fin de la Vague 2 et la fin de la Vague 3? 	Veuillez noter que les répondants qualifiés seront informés du moment précis où se tiendront les futures phases du processus d'approvisionnement définies à la section 1.3 (y compris les vagues et le délai entre les vagues) lors de ces phases subséquentes.

N° de question	Question	Réponse
55	<p>La Couronne peut-elle confirmer qu'un soumissionnaire peut effectivement soumettre à nouveau une réponse pour un service d'infonuagique à la Vague 2 si sa réponse avait été jugée non conforme à la Vague 1?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>
56	<p>En ce qui a trait à la Section 2.3 Présentation d'une seule réponse par groupe répondant pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé, la Couronne peut-elle confirmer qu'un fournisseur de services d'infonuagique qui offre de multiples services d'infonuagique disponibles sur le marché, qui sont chacun considérés comme étant un service d'infonuagique distinct disponible sur le marché, peut effectivement fournir une soumission distincte pour chaque service d'infonuagique au Volet 1?</p> <p>À la Section 2.3 c) qui suit, nous comprenons qu'un « service d'infonuagique disponible sur le marché » est un service séparé et distinct. Nous posons cette question en raison de la section surlignée du texte se trouvant à la section 2.3 c) qui peut donner l'impression qu'il n'est pas possible de présenter des soumissions distinctes pour différents « services d'infonuagique disponibles sur le marché ».</p> <p>La Section 2.3 c) stipule ce qui suit : « Un répondant (y compris les entités apparentées comme défini dans la sous-section [d] ci-dessous) ne pourra se qualifier qu'une seule fois par volet d'approvisionnement pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses pour tout volet (participer signifie faire partie du répondant, et non pas être un sous-traitant), le gouvernement du Canada accordera deux (2) jours ouvrables à ces répondants pour indiquer la réponse unique que le gouvernement du Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté, toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le Canada pourrait choisir, à sa discrétion, la réponse qu'il évaluera. »</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>

N° de question	Question	Réponse
57	<p>Quant à l'exigence O12, est-il pratique courante qu'un fournisseur de services d'infonuagique publie une liste de ses sous-traitants et indique la catégorie générale de travaux des sous-traitants ainsi que le lieu (p. ex. pays) à partir duquel travaille chaque sous-traitant? Toutefois, les autres éléments énoncés à l'exigence O12 (adresse du siège social du tiers) ne sont pas habituellement publiés.</p> <p>Accepteriez-vous qu'un soumissionnaire fournisse l'adresse d'un sous-traitant uniquement si la Couronne le demande expressément?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la demande de propositions (DP) et plus particulièrement à l'annexe A. Veillez noter également les modifications apportées par le Canada afin de limiter l'accès à cette information aux entités du gouvernement du Canada avec lesquelles le répondant sera tenu de conclure une entente de non-divulgence (conformément au processus d'intégration défini à l'annexe B – Processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique).</p> <p>Pour qu'une réponse soit jugée conforme, le répondant doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires de l'ISQ.</p>
58	<p>Pourriez-vous donner plus de détails sur les délais prévus pour l'exécution de l'ISQ, de la demande de propositions à la signature du contrat?</p> <p>Dans le cas d'un fournisseur dont les services sont retenus, à quoi peut-il s'attendre quant au délai avant l'attribution du contrat et avant la prestation des services?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 54.</p>
59	<p>À la page 5, 1.2.B iii) Durée des instruments d'approvisionnement, avez-vous une idée de la durée que vous envisagez pour les contrats (p. ex. 3 ans et 2 options)?</p>	<p>Veillez noter que les détails concernant quelque aspect d'un futur véhicule d'approvisionnement seront communiqués aux répondants qualifiés, lors des phases subséquentes du processus d'approvisionnement.</p> <p>Le Canada envisage actuellement diverses structures pour les véhicules d'approvisionnement et il encourage les répondants à inclure dans leur réponse toutes les rétroactions ou tous les commentaires susceptibles d'être pris en compte par le Canada lors des futures phases du processus d'approvisionnement.</p>

N° de question	Question	Réponse
60	Sachant que les solutions de services évoluent et que la communauté des fournisseurs change, quand prévoyez-vous retourner sur le marché pour vous procurer de tels services à nouveau?	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 59.</p> <p>Veillez noter que l'intention du Canada est d'établir une source d'approvisionnement souple, qui puisse s'adapter à l'évolution des solutions de services ainsi qu'à l'évolution constante de la communauté des fournisseurs.</p> <p>Toutes les initiatives d'approvisionnement subséquentes (au-delà du volet 1 et du volet 2) seront communiquées lors des futurs processus d'invitation, au moyen du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).</p> <p>Toute décision concernant de futures périodes de qualification dans le cadre de la présente invitation (volet 1 et volet 2) sera prise à la discrétion du Canada, en fonction des demandes du gouvernement du Canada, de l'état de préparation des fournisseurs et de la capacité administrative du gouvernement du Canada.</p>
61	Un fournisseur peut-il se faire approuver pendant la durée du contrat? (P. ex. soumettre une proposition dans un an et se voir attribuer le contrat?)	Veillez consulter la réponse du Canada à la question 60.
62	Sachant que les fournisseurs désirent gérer la portée de leurs activités et leur rendement, avez-vous une idée du volume de données et de l'importance des besoins qui pourraient être exigés pour chaque volet, chaque année, selon une trajectoire de croissance?	<p>Compte tenu des progrès récents, ainsi que de la mise en œuvre de stratégies d'infonuagique et de l'établissement récent de véhicules d'approvisionnement pour les services d'infonuagique au sein du gouvernement du Canada, il est difficile pour le Canada de répondre à cette question à ce stade-ci.</p> <p>Il convient de rappeler aux répondants que le présent véhicule vise à établir une source d'approvisionnement pour divers ministères et organismes du gouvernement du Canada.</p>
63	Comment l'instrument de passation des marchés fonctionnera-t-il si l'on tient compte de l'évolution de la technologie, des nouvelles options en matière de services et des changements dans la communauté des fournisseurs (fusions et acquisitions, nouveaux fournisseurs dans ce créneau, etc.)?	Veillez consulter la réponse du Canada à la question 60.

N° de question	Question	Réponse
64	<p>Les exigences en matière de sécurité énoncées dans l'ISQ indiquent diverses certifications ou attestations de services requises. Si un fournisseur est sur le point d'offrir des services d'infonuagique au Canada et/ou est en voie d'aller chercher de telles accréditations, pouvez-vous l'autoriser à participer au contrat sans lui accorder l'autorisation de fournir des services tant qu'il n'aura pas décroché les titres en question? Ou, si le fournisseur peut montrer qu'il est capable de respecter les normes qui s'appliquent, pourrait-il fournir des services pendant qu'il suit le processus d'accréditation?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 32.</p>
65	<p>Quelles exigences en matière de cote de sécurité sont requises le cas échéant pour la qualification des fournisseurs au Volet 1? La Section 2.4 du document ISQ (page 13) mentionne que les exigences en matière de cote de sécurité sont décrites à l'Annexe A, mais nous ne les avons pas trouvées.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 49.</p>
66	<p>À la page 14 du document ISQ, on mentionne que la « Confirmation de l'inscription à l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique (VOLET 1 SEULEMENT) » est une exigence obligatoire en précisant que les services d'infonuagique proposés sont inscrits au processus d'évaluation de la sécurité des TI des FSI auprès du CST (voir la description à l'Annexe B). Pourriez-vous donner des directives sur la façon de s'inscrire à cette évaluation et indiquer les étapes à suivre?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement à l'annexe B.</p>
67	<p>Nous demandons de voir un aperçu ou un modèle des Modalités courantes du contrat subséquent proposées qui seront fournies « à une date ultérieure », selon ce qui est indiqué à l'Annexe C.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 5.</p>
68	<p>Le Canada peut-il confirmer que les Modalités courantes du contrat subséquent proposées pour les fournisseurs de services d'infonuagique (FSI) du Volet 1 engloberaient les modalités fournies par le FSI?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 5 et les modifications apportées à l'annexe C.</p>

N° de question	Question	Réponse
69	Étant donné le volume de travail à accomplir pour donner suite à cette ISQ, nous demandons une prolongation de deux semaines pour le Volet 1, ce qui nous permettrait de nous assurer de satisfaire au minimum aux exigences obligatoires.	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
70	<p>Objet : La date limite pour répondre à l'ISQ pour un véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du gouvernement du Canada (Infonuagiques GC) lancée par SPC est le 11 octobre 2018 pour le Volet 1 et le 25 octobre 2018 pour le Volet 2.</p> <p>Nous demandons respectueusement de repousser de quatre semaines ces dates d'échéance respectives. Nous devons disposer d'un délai adéquat pour pouvoir préparer une réponse de l'ampleur requise. Étant donné les modalités et certifications demandées, nous avons besoin de plus de temps pour recueillir et bien regrouper les renseignements requis. De plus, il faut appliquer des processus de sécurité poussés qui demandent beaucoup de temps pour divulguer de l'information relative à notre chaîne d'approvisionnement.</p>	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
71	Puisque le fournisseur de services d'infonuagique doit faire un investissement important pour répondre à cette ISQ, SPC pourrait-il fournir certains renseignements de base ou éléments contextuels supplémentaires, concernant la quantité de services d'infonuagique qu'utilise actuellement le GC ou qui sera vraisemblablement utilisée par le GC dans le cadre des volets 1 et 2?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 60. Le Canada ne fournira pour l'instant aucune donnée quantitative, mais les répondants qualifiés pourraient en être informés lors des étapes ultérieures.
72	SPC pourrait-il élaborer au sujet des échéanciers qui sont prévus pour toutes les étapes définies à l'article 1.3 – Aperçu du processus d'approvisionnement prévu, à la page 7 de l'ISQ 32099 du GC en matière d'infonuagique?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 59.

N° de question	Question	Réponse
73	<p>Objet : L'article 1.4, à la page 8 de l'ISQ 32099 du GC en matière d'infonuagique, « Conflit d'intérêts ou avantage indu ».</p> <p>Q : SPC pourrait-il nous fournir la liste de tous les employés et entrepreneurs du GC qui ont participé à l'élaboration de cette ISQ, y compris la liste des employés et entrepreneurs du GC à qui le Canada a fait faire des travaux d'infonuagique au niveau protégé B, avec des projets pilotes, d'autres scénarios d'essai ou des éléments semblables?</p>	<p>Le Canada peut confirmer que seuls des employés du gouvernement du Canada ont participé à l'élaboration de la présente invitation. Le Canada ne dévoilera toutefois le nom d'aucun des employés du gouvernement du Canada qui y ont participé.</p> <p>La présente invitation porte sur des services publics d'infonuagique tels que définis dans l'ISQ. Les réponses, demandes de renseignement ou commentaires qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la présente invitation ne seront pas pris en compte.</p>
74	<p>Objet : L'article 2.2, aux pages 9 et 10 de l'ISQ 32099 du GC en matière d'infonuagique, demande aux entrepreneurs de formuler des commentaires et des suggestions sur les annexes B et C, avec leur réponse à l'ISQ. L'annexe C, à la page 21 de ce même dossier, énonce que « SPC prévoit fournir la version provisoire de l'énoncé des exigences plus tard dans le processus de l'ISQ ».</p> <p>Q : Puisque les fournisseurs auraient besoin d'une période raisonnable pour étudier et commenter ces clauses contractuelles, SPC pourrait-il clarifier ce que signifie « plus tard dans le processus de l'ISQ »? Y a-t-il une date de publication prévue à l'égard de cette annexe C?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 25.</p>
75	<p>Objet : L'annexe D, à la page 22 de l'ISQ 32099 du GC en matière d'infonuagique, énonce que « SPC prévoit fournir la version provisoire de l'énoncé des exigences plus tard dans le processus de l'ISQ ». L'annexe D est l'Aperçu des services de courtage en infonuagique de services partagés Canada.</p> <p>Q : Cet énoncé au sujet des clauses contractuelles proposées ne semble pas logique, ici. SPC peut-il préciser?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 25.</p>

N° de question	Question	Réponse
76	<p>Objet : L'article 4.4 énonce que « Le Canada se réserve le droit de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification pour au moins un volet auprès des répondants non retenus si, de l'avis du gouvernement du Canada, la première n'a pas permis de rassembler un nombre suffisant de répondants qualifiés ».</p> <p>Q : Vu l'importance de l'infonuagique pour le GC à l'avenir, SPC peut-il confirmer que des possibilités seront offertes, dans un avenir rapproché, aux répondants non retenus? Ainsi, on pourrait tenir compte de la première évaluation de SPC et faire des ajustements, pour donner à SPC plus d'occasions de profiter de cette industrie de l'infonuagique qui évolue si rapidement.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 60.</p>
77	<p>Q : Ce n'est pas expliqué dans l'ISQ; toutefois, SPC confirmera-t-il à quelle fréquence il qualifiera de nouveaux produits d'infonuagique, de nouveaux fournisseurs de services d'infonuagique, et même de nouveaux centres de données d'infonuagique dans l'un ou l'autre des volets? Veuillez fournir des renseignements sur le processus que vous suivrez.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 60.</p>
78	<p>Q : Si un fournisseur présente une demande et se qualifie pour le volet 2 (niveau 1) aujourd'hui, et qu'il souhaite présenter ultérieurement une demande à l'égard du volet 1 (niveau 2), quel processus doit-il suivre?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la DP, et plus particulièrement à la section 1.3, où le Canada précise comment seront communiquées les autres occasions qui s'offriront après l'ISQ, ainsi que les facteurs qui pourraient faciliter ces occasions à l'avenir.</p>
79	<p>En surface, il semble que le processus de qualification actuel de l'ISQ puisse exclure certains fournisseurs pendant de nombreuses années, en fonction d'attestations qu'ils pourraient avoir aujourd'hui.</p> <p>SPC pourrait-il nous dire s'il permettra à un fournisseur de présenter une demande en tout temps, à l'avenir, s'il pouvait démontrer qu'il possède les attestations requises?</p> <p>Sinon, SPC pourrait-il nous expliquer sa position et les raisons pour lesquelles cette solution ne serait pas envisagée?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 78.</p>

N° de question	Question	Réponse
80	<p>Objet : De nombreux fournisseurs de services d'infonuagique investissent globalement dans l'expansion de leurs centres de données, et ces nouvelles installations en sont à diverses étapes de réalisation, à cet égard. Comme le sait fort bien SPC, les attestations de ces installations sont complétées par des audits tierce partie, et l'on ne peut réaliser ces audits tant que l'environnement d'infonuagique n'est pas entièrement fonctionnel. En reconnaissant tout cela, l'ISQ indique que les « répondants qui ne parviennent pas à se qualifier à la phase de l'invitation à se qualifier pour un volet ne pourront participer aux phases d'approvisionnement subséquentes pour ce volet ». Ça nous paraît vraiment très contraignant et non nécessaire, compte tenu du fait que les fournisseurs de services d'infonuagique et les innovations liées à l'infonuagique évoluent si rapidement. D'ici à ce que SPC soit prêt à émettre une demande de propositions (DP), de nombreux nouveaux fournisseurs pourraient être aptes à satisfaire aux exigences de SPC quant au volet 1 ou 2 et devraient avoir la possibilité de satisfaire à ces exigences. Pour certains, cette contrainte pourrait être vue comme une pratique d'approvisionnement injuste.</p> <p>Q : SPC expliquera-t-il en quoi le fait d'exclure des fournisseurs de services d'infonuagique pendant le processus d'ISQ appuie le principe de l'offre d'une valeur optimale?</p>	<p>La présente invitation à se qualifier (ISQ) vise à sélectionner tous les fournisseurs qui satisfont aux exigences à l'heure actuelle. Veuillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et la réponse du Canada à la question 60.</p>

N° de question	Question	Réponse
81	<p>Objet : Selon les renseignements mis à la disposition du public (y compris les sites Web, etc.), il semble qu'un nombre limité de fournisseurs de services d'infonuagique pourraient avoir eu un accès sans précédent aux ressources de SPC, du Conseil du Trésor et du CST bien avant cette ISQ. Le fait d'avoir accès à cette information une année entière ou plus avant la publication de l'ISQ aurait donné à ces fournisseurs choisis un avantage injuste et important par rapport aux autres fournisseurs de service d'infonuagique potentiels. Nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas d'une mince affaire et qu'un fournisseur de services d'infonuagique doit investir beaucoup de temps et d'argent pour satisfaire à l'ITSG 33, au profil de sécurité de l'infonuagique du SCT ou à n'importe laquelle des exigences de l'annexe A. Il n'en reste pas moins que le fait d'avoir une meilleure compréhension de ces exigences ou d'avoir eu la possibilité d'orienter ces exigences en avance aura procuré à certains fournisseurs un avantage injuste. Par conséquent, SPC ne devrait pas permettre à ces fournisseurs de services d'infonuagique de participer à cette ISQ et aux étapes subséquentes.</p> <p>Q : La Couronne expliquera-t-elle comment elle donnera aux autres fournisseurs de services d'infonuagique le même niveau d'accès et la même possibilité d'influence sur la façon dont SPC pourrait s'y prendre pour satisfaire à ces exigences?</p>	<p>À ce jour, l'industrie a mené plusieurs activités de mobilisation du public concernant diverses initiatives du gouvernement du Canada (GC) relatives à l'infonuagique auxquelles de nombreux ministères et organismes du gouvernement fédéral ont contribué. S'il est vrai que ces activités de mobilisation ont facilité l'établissement du Profil des mesures de sécurité pour les services du GC fondés sur l'informatique en nuage, il convient également de noter que les activités de mobilisation ont fait l'objet de vastes consultations au sein du GC <u>et</u> de l'industrie en juin 2016, puis ont été mises à jour par la suite (en fonction des commentaires reçus) et publiées en février 2017.</p> <p>En outre, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a publié, en novembre 2017, l'Orientation sur l'utilisation sécurisée des services commerciaux d'infonuagique : Avis de mise en œuvre de la Politique sur la sécurité (AMOPS) qui donne des conseils afin d'aider les organisations à utiliser de façon sûre les services d'infonuagique commerciaux (services d'infonuagique) pour la portée des services concernant des renseignements classés Protégé B. Ce document présente les contrôles de sécurité de base recommandés ainsi que le recours à une assurance par un tiers. Bon nombre de ces points figurent dans les exigences de la présente ISQ.</p> <p>Étant donné les activités de mobilisation mentionnées précédemment et le délai qui s'est écoulé depuis la publication de chacun des documents de références énumérés ci-dessus, le Canada ne prendra pas en compte les mesures suggérées.</p>
82	<p>Objet : Par ses interactions avec divers ministères, ce fournisseur de services d'infonuagique croit comprendre que SPC a obtenu des projets pilotes « en nuage privé » de quelques fournisseurs au moyen de l'accord de PISA et d'infonuagique de SPC pour les données non classifiées.</p> <p>Q : Puisque les solutions en nuage privé seraient sur place et traiteraient des éléments de niveau protégé B, SPC peut-il garantir au reste de la collectivité que les fournisseurs sélectionnés pour ces projets pilotes n'ont pas eu et n'ont toujours pas accès à des renseignements qui pourraient leur procurer un</p>	<p>Les solutions en nuage privées n'entrent pas dans le champ d'applications des volets 1 et 2 du présent appel d'offres de l'ISQ. Le Canada peut aussi confirmer que les exigences de la présente ISQ n'ont pas été divulguées à un tiers autre que le gouvernement du Canada avant la publication de celle-ci.</p>

N° de question	Question	Réponse
	<p>avantage à l'égard de cette ISQ? Nous demandons que tous les renseignements, toute l'architecture, toute la sécurité, tout le réseautage, etc., qui ont été partagés avec ces fournisseurs soient rendus publics, afin d'uniformiser les règles du jeu et de créer un processus d'approvisionnement équitable.</p>	
83	<p>Q : En tenant compte du fait que presque tous les grands fournisseurs d'infonuagique offrent une solution de type nuage privé, la Couronne nous expliquera-t-elle davantage pourquoi une solution d'infonuagique sur place qui résiderait dans des centres de données de SPC déjà certifiés et protégés n'est pas reconnue et considérée comme faisant partie de cette ISQ?</p>	<p>Conformément à la Stratégie d'adoption de l'infonuagique du gouvernement du Canada, ce dernier adopte une stratégie de l'infonuagique d'abord qui privilégie les services de nuage publics pour le déploiement en nuage. Le Canada a lancé le présent approvisionnement afin d'appuyer cette stratégie en établissant une source d'approvisionnement.</p>
84	<p>Objet : Comme SPC le sait sans doute, les attestations qui ont été demandées ne peuvent être données que par des tiers, et il faut souvent beaucoup de temps pour les obtenir.</p> <p>Q : Par conséquent, dans des situations où le fournisseur a un centre de données qui satisfait entièrement aux exigences à l'égard d'un niveau en particulier, les attestations doivent quand même être données par un tiers. Comment SPC gèrera-t-il ces situations?</p>	<p>Veillez consulter la réponse à la question 32.</p>
85	<p>Q : Puisque l'industrie de l'infonuagique connaît une évolution rapide et continue et qu'elle est régie par des normes et attestations très différentes, SPC pourrait-il expliquer pourquoi les attestations demandées ont été choisies?</p>	<p>L'Orientation sur l'utilisation sécurisée des services commerciaux d'informatique en nuage : Avis de mise en œuvre de la Politique sur la sécurité (AMOPS) publiée en novembre 2017 décrit l'utilisation de l'assurance d'une tierce partie, y compris les certifications internationalement reconnues et les normes industrielles.</p> <p>Les certifications qui ont été sélectionnées dans le cadre de la présente ISQ représentent les normes les plus représentatives et les plus mentionnées par l'industrie et d'autres gouvernements au cours de l'examen des prestataires de services d'infonuagique. Ces normes sont aussi celles qui correspondent le mieux au profil personnalisé des mesures de sécurité pour les services d'infonuagique du GC. Chacune d'elles bénéficie du soutien d'organismes reconnus tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA), respectivement. Un appui supplémentaire est fourni par des organismes tels que la Cloud Security Alliance qui est</p>

N° de question	Question	Réponse
		reconnue pour son leadership et son étroite collaboration avec l'industrie.
86	<p>Q : Compte tenu de l'investissement important, des processus complexes et des échéanciers liés à la satisfaction des exigences publiées récemment par SPC à l'égard de l'infonuagique au niveau protégé B – surtout le critère d'évaluation obligatoire qui doit être satisfait afin que le répondant puisse être retenu dans le cadre de l'ISQ –, nous demandons à SPC de modifier le critère d'évaluation de l'ISQ pour le niveau protégé B comme suit :</p> <p>a) Permettre aux fournisseurs de services d'infonuagique qui peuvent actuellement le démontrer au moyen de preuves qu'ils ont pris des décisions d'entreprise en vue de satisfaire aux exigences du GC qui les concernent, et qu'ils participent de manière active à des activités en vue de satisfaire pleinement aux exigences relatives à l'infonuagique au niveau protégé B et d'obtenir les attestations de tiers qui sont requises pour se qualifier en tant que répondant à l'ISQ.</p> <p>b) Il est entendu que lorsqu'ils seraient qualifiés, ces répondants procéderaient à un EPE.</p> <p>c) Nous demandons en outre que l'élément a) ci-dessus soit indiqué dans la DP.</p> <p>Puisque les échéanciers entre l'ISQ, l'EPE et la DP – pour les grandes initiatives comme le nuage imprimé et public – ont été assez longs, durant parfois plus d'un an, le fait de limiter la qualification des fournisseurs de services d'infonuagique à l'égard du niveau protégé B si tôt au cours du processus d'approvisionnement n'est pas dans l'intérêt supérieur du GC ou de l'économie canadienne en général, surtout si l'on tient compte du fait que le secteur public sera probablement le plus grand utilisateur de services numériques du Canada.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 60.</p>

N° de question	Question	Réponse
87	<p>À l'alinéa 3.3 d) du document d'ISQ, il est écrit : « La réponse doit comprendre des documents confirmant que le fournisseur des services d'infonuagique proposés est inscrit au processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique décrite à l'annexe B. »</p> <p>La Couronne pourrait-elle nous dire quels documents sont requis et quelles formes de documentation sont acceptables, pour démontrer que l'on est inscrit au programme? En outre, la Couronne pourrait-elle nous dire pourquoi cette ISQ a été publiée avant l'achèvement de cette exigence et de ce processus?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et, plus particulièrement les changements apportés au paragraphe 3.3 et à l'annexe B.</p>
88	<p>SPC pourrait-il fournir une copie électronique modifiable des appendices 1 et 2 de l'annexe A, que les répondants pourraient utiliser?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 34.</p>
89	<p>Objet : Les SOC 1 et 2 ne sont pas des attestations, mais plutôt des rapports qui sont produits par un vérificateur tiers. Ces documents, y compris les documents pour ISO 27001, renferment des renseignements confidentiels et exclusifs, dont des détails critiques sur la sécurité et les opérations concernant nos offres d'infonuagique. Ces rapports sont limités aux clients qui ont signé des ententes de non-divulgence avec ce fournisseur de services d'infonuagique.</p> <p>Q : Plutôt que de fournir des rapports confidentiels non publics, SPC confirmera-t-il qu'il accepte de signer une entente de non-divulgence? Sinon, à quelles autres solutions pourrait-il faire appel pour démontrer la conformité?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ.</p>

N° de question	Question	Réponse
90	<p>Objet : Dans ce secteur, les organisations ont nettement tendance, dans le cadre de leur transformation, à chercher à faire plus que simplement mettre quelque chose dans le nuage. Elles cherchent également à travailler avec des partenaires qui ont les compétences, les outils et les processus nécessaires pour construire, déployer, exécuter et gérer leur environnement d'infonuagique. Les partenaires qualifiés jouent un rôle crucial dans l'élaboration de nombreuses stratégies de commercialisation des fournisseurs de services d'infonuagique, et leur permettent de satisfaire certaines des exigences du GC.</p> <p>Q : En reconnaissant que les partenaires des fournisseurs de services d'infonuagique ont joué un rôle clé dans l'accord initial d'infonuagique, et qu'ils sont également autorisés à participer au volet 2 (niveau 1) de cette ISQ, SPC pourrait-il nous expliquer pour quelles raisons il ne permet pas aux intégrateurs des services et aux autres partenaires des fournisseurs de services d'infonuagique de satisfaire aux exigences du volet 1 (niveau 2), quant à cette ISQ?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>
91	<p>Objet : L'exigence O12 liée à la chaîne d'approvisionnement dans le volet 1 (niveau 2).</p> <p>Q : SPC pourrait-il donner une liste des types de fournisseurs que les fournisseurs de services d'infonuagique doivent offrir? Par exemple, uniquement ceux qui pourraient avoir accès aux données du Canada? Qu'en est-il des fournisseurs de biens réels de centres de données ou des fournisseurs de matériel? Il s'agit d'une exigence très générale et les fournisseurs de services d'infonuagique ont besoin d'être mieux orientés par SPC, puisqu'il s'agit d'une exigence obligatoire.</p>	<p>Le Canada n'indiquera pas de types précis de fournisseurs étant donné que chaque fournisseur de services d'infonuagique est unique et fera appel à différents types de prestataires. L'exigence O12 demande expressément que les répondants fournissent une liste de tous les fournisseurs qui assurent la prestation d'un service requis par le fournisseur de services d'infonuagique pour pouvoir fournir ses services publics d'infonuagique disponibles sur le marché.</p>
92	<p>Objet : L'exigence O12 liée à la chaîne d'approvisionnement dans le volet 1 (niveau 2).</p> <p>Q : Le fournisseur de services d'infonuagique peut-il satisfaire à cette exigence en fournissant une liste de sous-traitants ou de sociétés affiliées qu'il engage, et qui pourraient traiter des données du Canada ou y avoir accès?</p>	<p>Le Canada ne peut pas accepter la proposition de modification. Le soumissionnaire doit fournir une liste de sous-traitants et de sociétés affiliées engagées par le fournisseur de services d'infonuagique qui peuvent avoir une incidence sur l'exploitation du service d'infonuagique public proposé par le fournisseur de services d'infonuagique.</p>

N° de question	Question	Réponse
93	<p>Q : Il se peut que le fournisseur de services d'infonuagique ne soit pas toujours au fait des sous-traitants des sous-traitants, etc. SPC acceptera-t-il simplement la divulgation des sous-traitants ou des affiliés de premier niveau du fournisseur de services d'infonuagique?</p>	<p>Le Canada ne modifiera pas l'exigence. La visibilité au premier niveau (ou le niveau immédiatement en dessous d'un entrepreneur appuyant un fournisseur de services d'infonuagique) n'est pas suffisante et ne répond pas aux exigences du Canada.</p> <p>Si un répondant n'a aucune visibilité sur la façon dont la prestation des services publics d'infonuagique disponibles sur le marché proposés est assurée par le fournisseur de services d'infonuagique et ses sous-traitants, les services proposés sont susceptibles de ne pas être conformes à la présente exigence.</p>
94	<p>Q : SPC envisagera-t-il de supprimer l'exigence relative à la chaîne d'approvisionnement si le fournisseur de services d'infonuagique assume la responsabilité du respect du contrat résultant par ses affiliés et sous-traitants?</p>	<p>Le Canada ne supprimera pas les exigences relatives à la chaîne d'approvisionnement.</p>
95	<p>Exigence obligatoire O10 Assurance d'une tierce partie, sous-paragraphe (f), l'exigence stipule que « Chaque certification ou rapport d'évaluation doit avoir été émis au cours des 12 mois précédant la date de clôture de la soumission. » Étant donné que le répondant est peut-être en train de finaliser ses différentes formes de certifications, on demande au GC de réviser ce libellé afin que les certifications puissent être émises dans les 12 mois précédant l'attribution de la soumission au répondant. Cela donne au Candidat suffisamment de temps pour finaliser tout processus de certification en cours tout en respectant l'exigence ultime de conformité du GC avant l'utilisation des Services en nuage disponibles sur le marché.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 32.</p>

N° de question	Question	Réponse
96	<p>En ce qui concerne l'exigence obligatoire O10 – Assurance d'une tierce partie, l'exigence stipule ce qui suit : « Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit... c) Contrôle de l'organisation des services de l'AICPA (SOC) 2 Type II pour les principes de confiance en matière de sécurité, de disponibilité, d'intégrité du traitement et de confidentialité. »</p> <p>Il est entendu que le principe de confiance de l'intégrité du traitement fait référence à l'intégralité, à l'exactitude, à la validité, au caractère opportun et à l'autorisation du processus du système où l'intégralité fait généralement référence au fait que toutes les transactions sont traitées ou tous les services sont exécutés sans exception. Selon la nature précise des services d'infonuagique disponibles sur le marché, le fournisseur de services d'infonuagique peut ne pas avoir une visibilité complète au niveau de la transaction afin de garantir l'intégrité du traitement. La couche de l'application et, par conséquent, de nombreux éléments logiciels seront souvent la responsabilité du GC et, par conséquent, l'intégrité du traitement de bout en bout de la transaction n'est pas entièrement du ressort du fournisseur de services d'infonuagique. Par conséquent, il est demandé que O10 soit reformulé de manière à ce que l'exigence relative à l'intégrité du traitement soit entièrement supprimée car elle n'est pas universellement applicable à tous les services d'infonuagique, ou que les contrôles précis relatifs à l'intégrité du traitement qui sont universellement applicables à tous les services d'infonuagique soient énoncés.</p>	<p>Le Canada ne modifiera pas l'exigence. Le Canada reconnaît qu'il existe un modèle de responsabilités communes lorsque l'on a recours à des services d'infonuagique. Les services pour lesquels le SOC 2, Type II s'applique, y compris en ce qui concerne l'intégrité du traitement devraient être clairement indiqués dans le rapport de vérification.</p>

N° de question	Question	Réponse
97	<p>En ce qui concerne l'exigence obligatoire O14 – Protection des renseignements personnels, l'exigence stipule ce qui suit : « Pour démontrer sa conformité à la certification, le répondant doit fournir : a) une copie des documents de certification ISO 27018 les plus récents du fournisseur de services d'infonuagique, qui doivent avoir été délivrés dans les 12 mois précédant la date de clôture des demandes de soumissions. »</p> <p>Étant donné que le répondant est peut-être en train de finaliser ses différentes formes de certifications, on demande au GC de réviser ce libellé afin que les certifications puissent être émises dans les 12 mois précédant l'attribution de la soumission au répondant. Cela donnera au répondant suffisamment de temps pour finaliser tout processus de certification en cours tout en respectant l'exigence ultime de conformité du GC avant l'utilisation des services d'infonuagique disponibles sur le marché.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 32.</p>
98	<p>En ce qui concerne le volet 2, obligatoire 2 – Le volet 2 est-il destiné aux fournisseurs de services d'infonuagique ou également aux fournisseurs de logiciels qui hébergent dans le nuage?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 1.</p>
99	<p>La réponse du répondant (fournisseur de services d'infonuagique) au volet 1 peut-elle inclure des services disponibles sur le marché pour lesquels la disponibilité de l'une des caractéristiques requises (comme la résidence des données, l'accès en français, etc.) a été annoncée publiquement comme ayant une date en vigueur qui tombe après la date limite de l'invitation à se qualifier?</p>	<p>Tout service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé doit satisfaire aux exigences décrites à l'annexe A, à la date de clôture de l'ISQ. Tout répondant qui dispose d'un service d'infonuagique public disponible sur le marché qui n'est pas conforme aux exigences du Canada à la date de clôture de l'ISQ est invité à participer aux appels d'offres ultérieurs.</p>

N° de question	Question	Réponse
100	<p>De nombreux fournisseurs de services d'infonuagique offrent plusieurs services disponibles sur le marché, conçus et pris en charge sur des infrastructures différentes, même s'ils sont tous offerts par le même fournisseur de services d'infonuagique.</p> <p>La réponse du volet 1 d'un répondant (fournisseur de services d'infonuagique) qui offre plusieurs services disponibles sur le marché peut-elle inclure plusieurs services disponibles sur le marché dans la même réponse (tous à l'égard desquels le répondant est le fournisseur de services d'infonuagique)?</p> <p>Dans un tel cas, une réponse serait-elle jugée irrecevable si certains des services disponibles sur le marché inclus dans cette réponse ne répondaient pas aux exigences de l'invitation à se qualifier, même si d'autres services disponibles sur le marché dans cette réponse répondaient à toutes les exigences et auraient été jugés recevables en tant que tels?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ. Une réponse ne peut pas contenir plusieurs services d'infonuagique publics disponibles sur le marché. Tout répondant disposant de plusieurs offres de services d'infonuagique publics disponibles sur le marché doit présenter une réponse distincte pour chaque service proposé.</p>
101	<p>Pour le volet 1 et le volet 2, les fournisseurs de services d'infonuagique qui ne vendent habituellement qu'en dollars américains peuvent-ils utiliser un revendeur comme intermédiaire ou agent pour établir les prix et exécuter les commandes en dollars canadiens (ce ou ces revendeurs ou intermédiaires étant l'un de ceux normalement utilisés pour tous les clients commerciaux qui veulent négocier en dollars canadiens)?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 9.</p>
102	<p>Quelle est la date limite pour l'obtention des certifications de l'industrie de l'exigence O8 du volet 1?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 32.</p>
103	<p>Étant donné la complexité de l'invitation à se qualifier, Services partagés Canada prolongera-t-il la date de clôture de l'invitation à se qualifier pour le volet 1 au 14 décembre?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>

N° de question	Question	Réponse
104	<p>En ce qui concerne la section 1.2 b) iv) (A) de l'invitation à se qualifier pour le Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du gouvernement du Canada (Infonuagiques GC) no 32099, qui stipule que : « Les Répondants qui se qualifient pour le volet 1 seront automatiquement qualifiés pour le volet 2. » Le GC peut-il confirmer qu'il n'est pas nécessaire pour les répondants qui remplissent le formulaire 32099 – ITQ Annexe A Appendice 1, de remplir le formulaire 32099 – ITQ Annexe A, Appendice 2 afin de – s'ils soumettent une réponse retenue – se qualifier par la suite pour le volet 2?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 2.3.</p>
105	<p>Certaines exigences de l'IQ semblent signifier que pour répondre à l'IQ, les répondants doivent déjà avoir fait affaire avec le GC, plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) dans l'annexe F – l'exigence de soumettre un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA); b) dans l'annexe F – le niveau de cote de sécurité du répondant; c) dans le document 32099 – Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du GC – IQ - « La réponse doit comprendre des documents confirmant que le fournisseur des services d'infonuagique proposés est inscrit au processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique décrite à l'annexe B. » L'annexe B ne donne aucune directive concernant l'inscription à ce processus. <p>Est-ce que le GC peut confirmer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) laquelle des exigences entre a, b et c ci-dessus doit être respectée dans la réponse; et b) en ce qui concerne le point c), le processus à suivre pour s'inscrire au processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique, comme décrit à l'annexe B. Ces renseignements ne semblent pas figurer dans le document 32099. <p>- Annex B - CSE CSP ITS Assessment Program (ENGLISH).pdf</p> 	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 3.3 et à l'annexe F.</p>

N° de question	Question	Réponse
106	<p>L'exigence O4 de l'annexe A, appendice 1 de l'IQ 32099 stipule notamment que « ... les justificatifs d'identité demeurent à l'intérieur des frontières géographiques du Canada. » De nombreux fournisseurs de services d'infonuagique (FSI) stockent des données au Canada, mais effectuent une partie de leur traitement aux États-Unis. Pour satisfaire à l'exigence de GC telle qu'énoncée, le proposant prévoit configurer l'authentification SSO SAML 2.0 afin de tirer profit du répertoire d'utilisateurs géré par le GC de manière à ce que ce soit la seule façon pour un utilisateur (utilisateur final ou compte principal) d'authentifier le service. Puisque le proposant ne peut démontrer cette capacité avant que l'installation réelle soit effectuée, le GC peut-il préciser exactement les documents dont il aurait besoin pour valider cette capacité?</p>	<p>À ce stade de l'approvisionnement, le Canada recherche un livre blanc (ou un document équivalent).</p>
107	<p>Exigence O10 b) de l'annexe A, appendice a, de l'IQ 32099 : « Le répondant doit s'appuyer sur les certifications de l'industrie suivante pour démontrer sa conformité : b) ISO/IEC 27017:2015 Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Code de pratique pour les contrôles de sécurité de l'information fondés sur l'ISO/IEC 27002 des services d'infonuagique. » Si un FSI ne possède pas cette certification, pour satisfaire à l'exigence O10, est-ce que le FSI peut souligner les questions concernant la certification modérée FedRAMP relative au document 32099 – Invitation à se qualifier pour Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du gouvernement du Canada (Infonuagiques GC) et les certifications PCI DSS 3.2 avec les contrôles définis qui fournissent la couverture pour la norme ISO 27017?</p>	<p>Le Canada a examiné la demande, mais ne modifiera pas l'ISQ.</p>

N° de question	Question	Réponse
108	<p>En ce qui concerne l'IQ n° 32099, Document principal, page 5, paragraphe (A) et annexe A, appendice 1, exigence O1 :</p> <p>Nous demandons que SPC modifie l'IQ de manière à ce que les revendeurs et les autres fournisseurs de services puissent répondre au Volet 1 pour les raisons suivantes :</p> <p>Le Canada ne doit pas empêcher les petites et moyennes entreprises canadiennes de participer à cette occasion de fournir des services d'infonuagique de niveau Protégé B au gouvernement du Canada et à d'autres entités du secteur public qui pourraient choisir de tirer profit de cet arrangement en matière d'approvisionnement.</p> <p>Certains fournisseurs de services d'infonuagique, qui ont organisé leur approche à l'égard des ventes dans le secteur public en fonction d'une stratégie axée sur une tierce partie, auront de la difficulté à répondre directement à la DDP qui en découlera. Cela aura pour effet de restreindre la diversité des offres présentées au Canada dans le cadre de cet arrangement en matière d'approvisionnement et pourrait éliminer des offres qui, autrement, apporteraient de la valeur aux entités qui tireront profit du marché de services d'infonuagique qui en découlera.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et, plus particulièrement aux paragraphes 2.3 et 3.3.</p>
109	<p>Le Canada peut-il expliquer la définition d'autre fournisseur de services? En indiquant « pas un revendeur de services d'infonuagique », cela laisse place à de nombreuses interprétations. Le Canada pourrait-il confirmer qu'il entend par « autre fournisseur de services » une entité autorisée par un FSI d'acheter ses produits de services d'infonuagique et de les regrouper avec d'autres produits et/ou services à valeur ajoutée, offrant ainsi une solution complète au client reposant sur une combinaison de produits qui n'est pas directement à la disposition du FSI.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement à l'annexe E.</p>

N° de question	Question	Réponse
110	Le Canada pourrait-il modifier l'IQ de manière à ce qu'elle demeure ouverte pendant toute la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement? De la façon dont il est actuellement décrit, le processus limitera tous les futurs achats effectués par une organisation qui se sert de ce contrat uniquement pour acquérir la technologie d'entreprises qui répondent aux exigences au plus tard le 11 octobre 2018. Puisque l'infonuagique est une technologie qui évolue rapidement, un processus d'IQ ouvert permettra à SPC de tirer profit de percées technologiques réalisées par une entreprise qui choisirait de tenter de se qualifier pendant la durée du contrat.	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 60.
111	En ce qui concerne la dernière ligne de la Figure 1, page 5, du document principal, presque tous les FSI offrent maintenant des services d'infonuagique « sur place », ce qui peut être une excellente façon de traiter les questions de sécurité et/ou de rendement/latence dans le cas d'applications complexes, intégrées ou comportant de nombreux niveaux. Ces services sont souvent utilisés dans le cadre d'une étape de la transition vers des services publics d'infonuagique afin d'éliminer les risques liés à la migration des charges de travail. Ces solutions d'infonuagique, qui peuvent être aménagées dans votre centre de données, représentent un élément essentiel d'une solution complète et ne doivent pas être exclues. Veuillez confirmer que les services d'infonuagique sur place ne seront pas exclus.	Veuillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 1.2. La portée de l'ISQ concerne les fournisseurs de services d'infonuagique disposant d'offres existantes, internationales, disponibles sur le marché.
112	En ce qui concerne les dates de clôture et les dates limites pour les questions, nous demandons une prolongation d'un mois afin que nous puissions adéquatement évaluer nos options, demander des précisions au besoin, et présenter une réponse de qualité à SPC. Le temps accordé est insuffisant, compte tenu de la complexité de la demande.	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
113	SPC doit permettre à d'autres fournisseurs de services d'infonuagique de se qualifier pour pouvoir lui fournir des services d'infonuagique de niveau Protégé B, et non pas seulement des services d'infonuagique disponibles sur le marché. En acceptant uniquement des services d'infonuagique disponibles sur le marché, cela aura pour effet d'empêcher l'innovation, l'exécution et le déploiement efficace de services d'infonuagique. Les autres fournisseurs de services, plus particulièrement les fournisseurs canadiens possédant les certifications et les attestations de sécurité appropriées, devraient être autorisés à se qualifier dans le cadre de la présente IQ. SPC pourrait-il modifier l'IQ pour permettre à d'autres fournisseurs de services d'infonuagique	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 12.

N° de question	Question	Réponse
	de se qualifier.	
114	<p>« Un répondant (y compris les entités apparentées comme défini dans la sous-section (d) ci-dessous) ne pourra se qualifier qu'une seule fois par volet d'approvisionnement pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses pour tout volet donné (participer signifie faire partie du répondant, et non pas être un sous-traitant), le gouvernement du Canada accordera deux (2) jours ouvrables à ces répondants pour indiquer la réponse unique que le gouvernement du Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté, toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le Canada pourrait choisir, à sa discrétion, la réponse qu'il évaluera. »</p> <p>Nous demandons au gouvernement d'envisager la possibilité de permettre à des répondants revendeurs de soumettre plusieurs demandes au VOLET 2 de l'IQ pour différents services d'infonuagique disponibles sur le marché. Cela nous permettrait de faire la démonstration de solutions technologiques pouvant offrir les avantages de plusieurs solutions d'infonuagique différentes. Une telle approche permettrait au gouvernement d'examiner les avantages de toutes les solutions proposées.</p> <p>SPC peut-il permettre à des répondants revendeurs de soumettre plusieurs demandes au VOLET 2 de l'IQ en offrant différents services d'infonuagique disponibles sur le marché?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 12.</p>
115	<p>En raison de la complexité des exigences en matière d'invitation à se qualifier (ISQ), nous aimerions demander une prolongation de la date limite pour les questions des volets 1 et 2.</p> <p>Le Canada pourrait-il prolonger la période des questions pour ces volets jusqu'aux dates suivantes?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : 12 octobre 2018 • Volet 2 : 25 octobre 2018 	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>

N° de question	Question	Réponse
116	Le document d'ISQ indique que les documents « ANNEXE C - MODALITÉS COURANTES DU CONTRAT SUBSÉQUENT » et « ANNEXE D - APERÇU DES SERVICES DE COURTAGE EN INFONUAGISQUE DE SERVICES PARTAGÉS CANADA » seront rendus disponibles « plus tard dans le processus d'ISQ ». Puisque la période pour poser des questions va du 21 au 27 septembre, veuillez préciser si on prévoit rendre ces annexes (en particulier l'annexe C) disponibles pendant l'ISQ ou les phases de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE); et, si les annexes ne sont publiées qu'après la fin de la période de questions, mais pendant la période d'ISQ, si SPC acceptera les questions qui en découlent après le 21 et le 27 septembre?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 25.
117	Pour démontrer la conformité à l'exigence générale O10 sous l'Annexe A, Appendice 1 et l'exigence générale O9 au point d), sous l'Annexe A, Appendice 2, chaque rapport de certification ou d'évaluation doit « être valide pour toute la durée du contrat ». SPC prévoit-il émettre plusieurs contrats d'un an ou, étant donné que certaines certifications sont vérifiées de nouveau chaque année, envisagera-t-il de reformuler le point d) pour préciser qu'une version à jour du rapport de certification ou d'évaluation est requise annuellement pour la durée du contrat?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 10.
118	Services partagés Canada peut-il expliquer la raison d'être d'une deuxième ISQ pour les services d'infonuagique relatifs aux données non classifiées/Protégé A? Cette source d'approvisionnement n'a-t-elle pas été obtenue au moyen de l'ISQ originale et de l'octroi d'un contrat aux 26 titulaires de contrat et aux 8 FSI nommés en février 2018?	Les contrats établis dans le cadre de l'approvisionnement en services d'infonuagique publics visent à répondre à un besoin immédiat d'une source d'approvisionnement de services d'infonuagique publics. L'approvisionnement s'est établi comme une solution provisoire qui ne concernerait qu'une durée et une portée restreintes (besoins relatifs aux données non classifiées). L'appel d'offres actuel vise à constituer la prochaine étape des efforts du Canada en ce qui concerne l'établissement d'un mécanisme d'approvisionnement durable capable de satisfaire les besoins s'appliquant à divers degrés de classification des données grâce à sa structure offrant une souplesse permanente lui permettant de s'adapter au fur et à mesure de l'évolution des services d'infonuagique.

N° de question	Question	Réponse
119	En ce qui concerne les huit fournisseurs de services d'infonuagique (FSI) sélectionnés comme source initiale (et provisoire) de services d'infonuagique pour les données non classifiées, Services partagés Canada peut-il expliquer comment la charge de travail a été répartie entre les FSI sélectionnés pour atteindre l'objectif initial du processus d'approvisionnement?	Veuillez consulter la modification 3 qui figure à l'annexe C et qui contient des clauses portant sur différents thèmes. Les caractéristiques du mécanisme d'approvisionnement actuel (y compris les affectations) seront définies lors de phases ultérieures du présent processus d'approvisionnement et indépendamment de tout autre mécanisme.
120	Si un répondant a participé à une validation de principe avec SPC pour des services d'infonuagique, mais qu'il ne faisait pas partie des huit FSC initiaux, cela serait-il considéré comme un « conflit d'intérêts »?	La présente demande de soumissions a été émise comme un approvisionnement autonome distinct de toute autre demande de soumission antérieure du GC en matière d'approvisionnement. Conformément au paragraphe 1.4 de la présente ISQ, le Canada n'a pris part à aucune validation de principe qui pourrait établir un conflit d'intérêts ou accorder des avantages indus à un fournisseur.
121	Est-ce que Services partagés Canada permettra qu'un soumissionnaire qui possède actuellement les autorisations appropriées pour soutenir la charge de travail relative aux données Protégé A et Protégé B soit considéré conforme aux exigences générales précisées dans O8, O9, O10 et O14, puisque le respect de nos normes de sécurité actuelles a déjà été vérifié et que celles-ci sont appliquées depuis un certain temps?	La présente demande de soumissions a été émise comme un approvisionnement autonome distinct de toute autre demande de soumission antérieure du GC en matière d'approvisionnement. Tous les répondants doivent respecter les exigences de la présente ISQ pour que la soumission soit jugée recevable.

N° de question	Question	Réponse
122	<p>Il semble y avoir une incohérence en ce qui a trait à l'exigence générale O10 énoncée dans le document de fournir une copie à jour du certificat ISO 27017 le plus récent pour des services qui, selon l'exigence générale O1, sont reconnus comme étant des services d'infonuagique disponibles sur le marché qui seront offerts au Canada à l'étape de la demande de soumissions du présent processus d'approvisionnement. Nous croyons comprendre que les auditeurs de l'ISO n'accorderont pas officiellement la certification ISO 27017 pour un site particulier avant que ce site ne soit opérationnel. Est-ce que Services partagés Canada modifierait l'exigence générale O10 pour indiquer que le FSI fournira une confirmation d'un auditeur reconnu (tiers indépendant qualifié en vertu de l'American Institute of Chartered Public Accountants (AICPA) ou de Comptables professionnels agréés du Canada ou du régime de certification ISO et qui est conforme à la norme ISO/IEC 17020 sur les systèmes de gestion de la qualité) retenu pour effectuer l'audit lorsque le site sera opérationnel, étant entendu que l'audit doit être complété et la certification accordée avant la date de soumission de la phase de l'invitation à soumissionner?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement aux annexes A et B. Le Canada a examiné la demande, mais ne modifiera pas l'exigence, comme cela a été demandé.</p>
123	<p>Nous croyons comprendre que le gouvernement fédéral a le droit de saisir l'équipement contenant des données ou des systèmes auparavant considérés comme du niveau Protégé B. Si cela est exact, comment Services partagés Canada a-t-il l'intention de modifier cette capacité pour s'assurer que cela ne nuise pas aux autres abonnés qui utilisent la même infrastructure?</p>	<p>La demande de soumission vise à sélectionner les répondants en fonction des exigences de l'ISQ. Les commentaires et les observations de cette nature seront examinés et discutés à des étapes ultérieures de l'approvisionnement.</p>
124	<p>Comment Services partagés Canada prévoit-il et gère-t-il les risques découlant de la Clarifying Lawful Overseas Use of Data (CLOUD) Act en ce qui concerne les fournisseurs de services d'infonuagique ayant leur siège social aux États-Unis et qui sont obligés de divulguer des données du gouvernement du Canada pour quelque raison que ce soit sur ordre d'un tribunal américain? Par exemple, une personne qui consomme du cannabis médicinal et qui voyage aux États-Unis pourrait être arrêtée et accusée de possession et, pour établir un dossier, les autorités pourraient invoquer la loi CLOUD sans préavis pour accéder aux dossiers médicaux de cette personne. Est-ce considéré comme un risque acceptable pour la souveraineté canadienne en matière de données?</p>	<p>Veillez consulter le Livre blanc : Souveraineté des données et nuage public du gouvernement du Canada qui se trouve à l'adresse ci-dessous.</p> <p>Lien – https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/technologie-information/informatique-nuage/gc-livre-blanc-souverainete-donnees-nuage-public.html.</p>

N° de question	Question	Réponse
125	<p>Le document intitulé PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'INFONUAGISQUE (GSTI.50.100) figurant à l'annexe B renvoie aux rapports ISO/IEC 27001 et 27018, mais non à ISO 27017. L'ISQ inclut également la norme ISO 27017 comme exigence. La date d'entrée en vigueur du document GSTI.50.100 est le 31 août 2018 et l'ISQ a été émis le 7 septembre 2018. Cette courte période rend très difficile l'obtention des nouvelles certifications (ISO 27018) dans les délais prévus pour les fournisseurs de services d'infonuagique dont le siège social se trouve au Canada et qui visent à satisfaire aux exigences du gouvernement canadien. Il convient également de noter que ni la norme ISO 27017 ni la norme ISO 27018 ne sont citées en référence dans le document « Gouvernement du Canada - Approche et procédures de gestion des risques à la sécurité de l'informatique en nuage » actuellement publiée. Services partagés Canada croit-il qu'il s'agit d'une période de temps suffisante pour permettre à un fournisseur de services d'infonuagique d'obtenir la certification, compte tenu de la récente introduction de l'exigence du Centre de la sécurité des télécommunications (CSTC)?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement à l'annexe B.</p>
126	<p>Compte tenu de la nature complexe de bon nombre des questions de la présente invitation à se qualifier et de la quantité de détails à réunir, est-ce que le Canada pourrait envisager de reporter la date de clôture au 26 octobre pour s'assurer que nos réponses sont concises et complètes?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>
127	<p>Étant donné que le Canada n'a pas répondu aux questions déjà posées en date du 21 septembre 2018, nous demandons officiellement une prolongation de la période de questions et un report de la date limite de soumission de l'invitation à se qualifier pour le volet 1 (palier 2), car le délai de réponse après réception des réponses est très court. De plus, aurons-nous l'occasion de poser des questions de suivi après avoir reçu les réponses?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>

N° de question	Question	Réponse
128	<p>a) Annexe F (Formulaire de présentation de la réponse (Partie 1) – Niveau de cote de sécurité du répondant) : Est-ce que le Canada peut préciser quels renseignements sur le niveau de cote de sécurité il demande d'inclure dans le formulaire de réponse? Nous croyons comprendre qu'aucune cote n'est requise dans le cadre de la réponse à l'invitation à se qualifier.</p> <p>b) Invitation à se qualifier, 2.4 Exigences en matière de cote de sécurité : Il est nécessaire qu'un répondant réponde aux exigences de sécurité trouvées à l'annexe A pour devenir un répondant qualifié. Après examen, nous croyons comprendre que l'annexe A ne précise aucune exigence en matière de cote de sécurité. Pouvez-vous confirmer?</p>	<p>Aucune attestation de sécurité n'est requise à ce stade de la demande de soumission. Veuillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et, plus particulièrement au paragraphe 2.4 et à l'annexe F.</p>
129	<p>Selon la section 1.2, « Dans un contexte où le gouvernement du Canada cherche à accroître son recours à des services d'infonuagique, il devient de plus en plus nécessaire de faire appel à une entité capable de répondre aux besoins en services d'infonuagique pour des données autres que les données non classifiées ».</p> <p>Nous comprenons que le GC a conclu des contrats pour des logiciels ou du matériel qui ont fait l'objet d'un appel d'offres, et que le GC a conclu des ententes à fournisseur unique pour des services d'infonuagique. Est-ce que le Canada peut confirmer qu'il n'entremêlera pas les contrats existants avec les contrats qui découlent du présent processus d'approvisionnement concurrentiel?</p>	<p>À ce jour, on prévoit que le mécanisme qui en cours d'établissement constituera la source principale d'approvisionnement pour les besoins relatifs aux services d'infonuagique publics disponibles sur le marché. Comme cela est indiqué dans l'ISQ, le présent processus n'empêchera pas SPC ou Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement pour ses clients qui ont des besoins identiques ou semblables, à moins qu'une demande de soumissions subséquente concernant ce projet indique expressément le contraire.</p>

N° de question	Question	Réponse
130	<p>Selon la section 3.3, « Confirmation de l'inscription à l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique (VOLET 1 SEULEMENT) (obligatoire à la clôture de l'invitation à se qualifier pour le volet 1) : La réponse doit comprendre des documents confirmant que le fournisseur des services d'infonuagique proposés est inscrit au processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du fournisseur de services d'infonuagique décrite à l'annexe B. »</p> <p>Est-ce que le Canada pourrait envisager de reformuler cette exigence comme suit : « La réponse doit comprendre des documents confirmant que le fournisseur de services d'infonuagique est bel et bien inscrit au processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du FSI, conformément à l'annexe B, pour son entité régionale et ses centres de données situés au Canada. »</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 3.3 et aux annexes A et B. Le Canada a précisé au paragraphe 3.3 et à l'annexe A les exigences précises auxquelles un répondant doit satisfaire pour le service d'infonuagique public disponible sur le marché proposé.</p>
131	<p>Est-ce que SPC pourrait respectueusement envisager de créer une « seconde période de questions » avec une nouvelle date limite comme celle qui a été intégrée dans l'invitation à se qualifier sur la migration de la charge de travail? Compte tenu de la taille, de la portée et de la complexité du véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du gouvernement du Canada (Infonuagiques GC), il serait dans l'intérêt supérieur de SPC de permettre aux fournisseurs de profiter d'une autre période de questions et réponses pour une initiative aussi importante.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 23.</p>
132	<p>Est-ce que SPC pourrait respectueusement considérer un report de deux semaines de la date limite du 11 octobre, car il s'agit de la même date limite que pour l'invitation à se qualifier de la migration de la charge de travail?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3</p>
133	<p>Comme SPC peut s'en rendre compte, en raison de la taille et de la portée des références à nos projets et du fait que des ententes de confidentialité ont été signées, nos clients de la communauté du renseignement hésitent à accorder la permission de soumettre ces projets à titre de références pour notre organisation. Nous croyons que SPC peut affecter des personnes détenant les cotes de sécurité les plus élevées dans une salle de lecture d'une installation sécurisée comme il se doit afin d'évaluer les réponses aux invitations à se qualifier pour ne pas pénaliser les fournisseurs à cet égard. Veuillez confirmer.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 3.3.</p>

N° de question	Question	Réponse
134	Est-ce que les FSI qualifiés qui se sont vu attribuer un véhicule d'approvisionnement pourront sélectionner les exigences du client pour lesquelles ils veulent proposer des services d'infonuagique?	La structure précise du mécanisme d'approvisionnement sera définie au cours des étapes ultérieures du présent processus.
135	La norme ISO 27017:2015 – Technologies de l'information est un code de pratique et non une norme vérifiable. Compte tenu de l'exigence de certification selon la norme ISO 27001, qui est une norme plus large, est-ce que le Canada accepterait d'autres documents justificatifs concernant les contrôles de sécurité des services d'infonuagique?	Le Canada ne retiendra pas d'autres possibilités de certification que celles définies à l'annexe A.
136	Est-ce qu'un processus vérifié de gestion de la conformité des fournisseurs SSAE-18 SOC 2 serait considéré comme équivalent aux solutions énumérées en matière de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 135.
137	Étant donné que la norme ISO 27018 est un code de pratique, et non une norme vérifiable, et que la norme BS10012 est une norme vérifiable pour la gestion des renseignements personnels, est-ce que le Canada peut confirmer qu'il estimerait cette certification conforme?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 135.
138	En supposant une réponse conforme à tous les aspects de cette exigence, est-ce qu'il existe un niveau de filtrage de sécurité au-delà des normes de sécurité du personnel du FSI?	Veuillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 2.4. Des exigences supplémentaires en matière de filtrage de sécurité peuvent être requises si le Canada le juge opportun.
139	Le Canada n'a fourni aucun détail relatif aux types de services d'infonuagique qui seront pris en compte dans le cadre du présent marché. Est-ce que ce sera uniquement une offre d'infrastructure comme service (IaaS)?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 1.

N° de question	Question	Réponse
140	<p>Récemment, SAPC a annoncé qu'il invitera l'industrie à des consultations sur les véhicules d'approvisionnement de logiciels comme service (SaaS). Veuillez décrire, de l'avis de Service partagé Canada, comment les ministères fédéraux régiront ces deux approches distinctes et différentes en matière d'approvisionnement et se positionneront par rapport à elles.</p>	<p>Les ministères et les organismes du gouvernement du Canada ont pour objectif d'établir des sources d'approvisionnement qui amélioreront l'accès des ministères du GC aux services d'infonuagique. Plusieurs ministères, y compris SPAC, participent à diverses activités dans le cadre de la présente initiative du GC.</p> <p>En ce qui concerne la demande de soumission dirigée par SPAC, compte tenu de la situation de l'approvisionnement auquel il est fait référence, SPC n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de communiquer publiquement des renseignements à ce sujet. Veuillez transmettre à SPAC toute question portant sur les activités de mobilisation auxquelles il est fait référence.</p> <p>En ce qui concerne la demande de soumission dirigée par SPC, l'objectif est de sélectionner et de classer les fournisseurs de services d'infonuagique en fonction de leur capacité à satisfaire les exigences de la présente ISQ. La demande de soumission tient compte du mode de prestation actuellement en constante évolution des services d'infonuagique et évite de préciser, dans sa portée, des modèles de service particuliers. L'objectif de la présente partie de l'initiative du GC est de concevoir un mécanisme d'approvisionnement qui établit une relation durable entre le GC et les fournisseurs sélectionnés qui offrent un vaste éventail de services qualifiés.</p>

N° de question	Question	Réponse
141	<p>Section 1.3 – Aperçu du processus d’approvisionnement prévu. En raison de l’approche par paliers de l’attribution des véhicules d’approvisionnement, est-ce que SPC peut confirmer la différence entre les exigences du palier 1 et celles du palier 2 ou du palier 3 en ce qui concerne les services d’infonuagique? Est-ce que ce sont toutes les mêmes exigences ou différentes selon la charge de travail, le ministère, le volume, la valeur, etc.?</p>	<p>Chaque palier détermine une possibilité pour laquelle le répondant sélectionné devra présenter une proposition au Canada aux fins d’évaluation et d’examen. Les paliers figurent dans la même demande de soumissions et par conséquent, les mêmes exigences et les mêmes procédures d’évaluation définies dans la demande de soumissions s’appliquent à tous les paliers.</p> <p>L’objectif des nombreux paliers proposés est d’offrir aux répondants sélectionnés une occasion de présenter une proposition dans les délais de la demande de soumission en fonction du moment où ils estiment que leur proposition est prête à être examinée et évaluée par le Canada. Les répondants sélectionnés qui présentent, avec succès, une proposition avant l’échéance du palier auront la possibilité de se voir octroyer un instrument d’approvisionnement à la fin de la période du palier en question pourvu que leur proposition satisfasse à l’ensemble des exigences de la demande de soumissions et ait reçu l’approbation du GC aux fins d’attribution.</p>
142	<p>SPC demande que notre entreprise fournisse les certifications ISO 27001, ISO 27017 et SOC 2 Type II dans le cadre de notre soumission. Comme vous le savez, ces documents contiennent des renseignements de nature très délicate sur nos solutions. Une entente de confidentialité est nécessaire pour divulguer ces renseignements à SPC. De plus, il n’est pas clair dans la présente invitation à se qualifier si ces documents de nature délicate sont assujettis à une demande d’accès à l’information. Est-ce que SPC peut confirmer ce qui suit :</p> <p>a) Est-ce que SPC accepterait de signer une entente de confidentialité mutuelle avec notre organisation?</p> <p>b) Est-ce que le CST est la seule entité qui examinera ces documents?</p> <p>c) Est-ce que les documents pourraient être assujettis à une demande d’AIPRP?</p> <p>d) Accepteriez-vous un rapport SOC 3 (qui ne nécessite aucune entente de confidentialité)?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l’ISQ et plus particulièrement au paragraphe 3.3.</p> <p>Veillez aussi consulter la réponse du Canada à la question 135.</p>

N° de question	Question	Réponse
143	<p>SPC demande la conformité à la norme ISO 27018 et des copies des certifications. Notre organisation est actuellement en voie d'obtenir la certification. Les clients se tournent vers notre organisation pour comprendre et améliorer leur position de sécurité. Nous pratiquons ce que nous prêchons. Nous nous engageons à préserver la sécurité et la confidentialité de vos données. Nous nous engageons aussi à respecter les initiatives de conformité mondiales et de l'industrie, y compris le GDPR. Nous pouvons fournir une documentation détaillée sur ces pratiques tout en poursuivant le processus de certification ISO 27018. Est-ce que SPC peut fournir des directives sur l'équivalence dans le cadre de cette exigence?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 3.3.</p> <p>Veillez aussi consulter la réponse du Canada à la question 135.</p>
144	<p>Le critère O10 de l'appendice 1 de l'annexe A et le critère O9 de l'appendice 2 de l'annexe A exigent la divulgation de notre rapport SOC 2. Bien que cela soit possible, les conditions de notre vérification exigent que le rapport soit divulgué au client qui en fait la demande (p. ex., SPC) et seulement à une liste précise de personnes – il ne peut être divulgué à la plupart des employés d'Entreprise X ou à SPC « en général ». Cela dit, est-ce que SPC accepterait que nous soumettions le rapport directement à l'autorité contractante sous pli séparé avant la clôture de l'invitation à se qualifier (afin que son authenticité puisse être validée) et, ensuite, à une liste spécifique d'évaluateurs pendant l'évaluation de l'invitation à se qualifier, si nécessaire?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement au paragraphe 3.3.</p>
145	<p>Le critère O14 de l'appendice 1 de l'annexe A exige la soumission de notre rapport d'évaluation ISO 27018, ce qui viole l'une de nos politiques internes de sécurité. Au lieu du rapport d'évaluation, est-ce que SPC accepterait une Déclaration d'applicabilité consolidée de l'ISO? Cette déclaration indique les contrôles choisis pour traiter les risques relevés dans le processus d'évaluation des risques, explique pourquoi ces contrôles ont été choisis, indique s'ils ont été mis en œuvre ou non, et explique pourquoi tout contrôle a été omis, le cas échéant. Comme pour le rapport SOC 2, la Déclaration d'applicabilité pourrait être soumise directement à l'autorité contractante sous pli séparé avant la clôture de l'invitation à se qualifier (afin que son authenticité puisse être validée), puis à une liste spécifique d'évaluateurs pendant l'évaluation de l'invitation à se qualifier, si nécessaire.</p> <p>Est-ce que la Déclaration d'applicabilité serait acceptable à la place du rapport</p>	<p>Le Canada exige les documents demandés indiqués dans l'annexe A.</p> <p>Veillez aussi consulter la réponse du Canada à la question 135.</p>

N° de question	Question	Réponse
	d'évaluation?	
146	<p>Le libellé de l'invitation à se qualifier semble être lié à la qualification des fournisseurs de services d'infonuagique de niveau Protégé B, mais l'exigence obligatoire O7b empêche un fournisseur de SaaS de niveau Protégé B de classe mondiale de répondre simplement en raison de l'hypothèse concernant la manière dont est demandée la prestation de ce service. Est-ce que la présente invitation à se qualifier est liée uniquement aux services d'infonuagique qui peuvent être obtenus par l'intermédiaire d'un site web et d'une transaction par carte de crédit? De nombreuses solutions de services d'infonuagique, en particulier les solutions d'entreprise, nécessitent plus qu'une simple commande à partir d'un catalogue et la configuration d'une architecture. Il peut y avoir une mobilisation du personnel des ventes et des services professionnels dans l'acquisition et la mise en œuvre d'un SaaS de niveau Protégé B d'entreprise et, à notre avis, l'automatisation de l'approvisionnement ne suffit pas à faire d'un fournisseur un fournisseur de services d'infonuagique de niveau Protégé B.</p> <p>Entreprise X formule deux demandes :</p> <p>a) Serait-il possible de supprimer l'exigence O7b dans son ensemble, car cette exigence n'a rien à voir avec la classification ou la certification des données de niveau Protégé B; elle vise spécifiquement la façon dont les clients potentiels acquièrent les services d'infonuagique (par le biais d'un site web et d'une transaction par carte de crédit).</p> <p>b) Serait-il possible de supprimer l'exigence O7b et de modifier l'invitation à se qualifier pour que chaque fournisseur décrive la façon dont un client potentiel obtiendrait son service d'infonuagique afin de veiller à clarifier la demande de propositions pour ne pas confondre les fonctionnaires au sujet de la validité du stockage des données de niveau Protégé B dans les services d'infonuagique non admissibles en vertu des présentes modalités.</p> <p>Si l'exigence obligatoire n'est pas supprimée, il en résulte que la présente invitation à se qualifier exige que les « fournisseurs de services d'infonuagique de niveau Protégé B offrent un service d'approvisionnement automatique par le biais de leur site web ». Nous nous attendrions à ce que le</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement à l'annexe A.</p>

N° de question	Question	Réponse
	<p>gouvernement publie ensuite un deuxième véhicule d'approvisionnement pour les « fournisseurs de services d'infonuagique de niveau Protégé B offrant une communication avec un représentant ». Si un fournisseur ne respecte pas la méthode d'approvisionnement décrite à l'exigence obligatoire O7b, cela ne signifie pas que ce fournisseur n'est pas un fournisseur de services d'infonuagique de niveau Protégé B entièrement conforme à tous les autres égards.</p> <p>Nous vous demandons ainsi de préciser le titre ou l'intention de la présente invitation à se qualifier ou de supprimer l'exigence O7b.</p>	
147	<p>Dans l'annexe G, il y a répétition des trois lignes suivantes :</p> <p>dénomination sociale complète du soumissionnaire; adresse du soumissionnaire; numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire.</p> <p>Veillez confirmer qu'il s'agit d'une répétition volontaire.</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'ISQ et, plus particulièrement les annexes F. Le Canada confirme qu'il demande que les répondants lui fournissent les renseignements énumérés à l'annexe F.</p>
148	<p>Afin de vous envoyer les certificats de sécurité que vous demandez, nous avons besoin que vous signiez une entente de confidentialité.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à ISQ et plus particulièrement la version révisée de l'annexe B.</p>

N° de question	Question	Réponse
149	<p>En ce qui concerne la demande de soumission en objet, l'entreprise X soumet les demandes suivantes :</p> <p>Référence 1 : Le dernier jour pour poser des questions est la date de clôture de l'ISQ</p> <p>Question 1 : Nos experts techniques ont effectué un examen approfondi et souhaitent encore clarifier plusieurs points. Afin de soumettre la réponse la plus complète et la plus concurrentielle possible pour répondre aux exigences de l'ISQ, nous demandons une prolongation de deux semaines pour la période de questions (4 octobre) et la date de clôture de l'ISQ (25 octobre).</p> <p>Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et attendons votre réponse avec intérêt.</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3</p>
150	<p>Nous avons récemment pris connaissance de l'ISQ n° 32099 relative aux services d'infonuagique pour le GC. Nous sommes très intéressés par cette occasion de marché et examinons les documents en profondeur.</p> <p>Le Canada pourrait-il envisager de prolonger l'échéance des questions au 2 octobre?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3</p>
151	<p>Bien que la période d'acceptation des questions pour le volet 1 de l'ISQ relative à l'approvisionnement de services d'infonuagique sécurisés se terminait le 21 septembre, nous vous remercions de bien vouloir examiner les points suivants :</p> <p>Question de la société X : SPC n'a accordé qu'une semaine aux promoteurs pour examiner toutes les réponses de SPC aux questions avant la date de clôture du 11 octobre. Serait-il possible que SPC reporte la date de clôture des réponses du volet 1 au 25 octobre?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3.</p>

N° de question	Question	Réponse
152	Il est indiqué à l'alinéa 2.3(b de l'ISQ, Méthode d'approvisionnement en services d'infonuagique du GC que tous les répondants retenus pour le volet 1 de l'ISQ seront automatiquement qualifiés pour le volet 2. SPC pourrait-il confirmer à nouveau que les répondants ayant été retenus à l'issue du volet 1 de l'ISQ n'ont pas à répondre au volet 2 dans la mesure où ils sont déjà qualifiés pour les deux volets?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 60.
153	Le Canada pourrait-il reporter la date de clôture de l'ISQ du 25 octobre au 8 novembre? Nous devons consulter plusieurs divisions de différents secteurs d'activité pour pouvoir répondre de façon complète à toutes les questions et à tous les champs de la présente ISQ, y compris, mais sans s'y limiter, les ventes de la société X, juridique, sécurité, contenu, etc. Bien que nous nous efforçons de terminer notre réponse, il nous faut encore coordonner et tenir compte des nombreux emplois du temps des principaux intervenants internes.	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
154	Le Canada pourrait-il nous fournir un exemplaire de contrat de services d'infonuagique publics actuellement en vigueur afin que nos équipes juridiques puissent examiner les principales modalités types que l'on nous demandera d'accepter? (Services partagés Canada, ISQ n° 32009, 2.2(b, Renseignements généraux) Si cela n'est pas possible, pourrions-nous avoir un exemplaire d'un contrat type afin de pouvoir l'examiner?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 5.
155	Le Canada pourrait-il fournir des renseignements supplémentaires sur le paragraphe 1.3, Aperçu du processus d'approvisionnement prévu? Plus particulièrement : a) Quel est le calendrier des paliers 2 et 3? b) Quel est le délai prévu entre l'achèvement du palier 1 et le début du palier 2? c) Quel est le délai prévu entre l'achèvement du palier 2 et le début du palier 3?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 60.
156	En ce qui concerne l'exigence O10, annexe A, appendice 2 : il existe une liste partielle des pays ayant signé des accords bilatéraux avec le Canada sur le site Web de SPAC (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html), mais y a-t-il d'autres pays que ne figurent pas dans cette liste?	Le Canada confirme que la liste des pays et organismes internationaux figurant sur le site Web mentionné est réputée complète à l'heure actuelle. Comme cela est mentionné dans l'ISQ, la liste des pays est mise à jour régulièrement, le cas échéant.

N° de question	Question	Réponse
157	En ce qui concerne l'exigence O10, annexe A, appendice 2, si les principales installations de stockage de données se trouvent dans des emplacements approuvés, le Canada accepterait-il d'examiner la proposition d'un fournisseur qui dispose d'une ou plusieurs installations de stockage des données dans des pays qui ne figurent pas sur le site Web de SPAC comme ayant signé des accords bilatéraux?	Les services proposés doivent satisfaire aux exigences de protection des données pour le volet concerné.
158	Le gouvernement du Canada déclare que le nouveau mécanisme d'approvisionnement de services d'infonuagique sera en vigueur pour un nombre indéterminé d'années. Le gouvernement du Canada pourrait-il expliquer pourquoi ce mécanisme n'est pas limité à un nombre d'années précis?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 60.
159	Compte tenu de l'évolution constante du marché des services d'infonuagique, quelle est la vision du gouvernement du Canada en ce qui concerne un mécanisme futur qui servirait à ajouter ou supprimer des prestataires?	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 60.
160	Le gouvernement du Canada pourrait-il donner des précisions sur ce que l'on considère faire partie des services d'infonuagique disponibles sur le marché? Quels aspects de l'infrastructure comme service, de la plateforme comme service, du logiciel comme service, des travaux relatifs à la stratégie et à la feuille de route, des travaux d'architecture et d'ingénierie, des travaux d'intégration et de migration, des travaux de normalisation de services gérés sont inclus dans la définition des services d'infonuagique disponibles sur le marché?	Veuillez consulter la modification apportée par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement la section 1.2. Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 1.

N° de question	Question	Réponse
161	<p>En ce qui concerne le paragraphe 2.3, Présentation d'une seule réponse par répondant pour une proposition de service d'infonuagique public disponible sur le marché</p> <p>c) Un répondant [y compris les entités connexes telles que définies à la sous-section (g) ci-dessous] ne pourra se qualifier qu'une seule fois par volet d'approvisionnement pour une proposition de service public d'infonuagique disponible sur le marché.</p> <p>Question Le Canada pourrait-il confirmer que cette exigence signifie que le répondant ne peut être sélectionné qu'une fois par volet d'approvisionnement et ne peut pas être sélectionné plusieurs fois avec différents fournisseurs de services d'infonuagique pour le même volet d'approvisionnement.</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'invitation à se qualifier (ISQ) et plus particulièrement la section 2.3.</p>
162	<p>En ce qui concerne l'ANNEXE C – CLAUSES CONTRACTUELLES COURANTES SUIVANTES Remarque à l'intention des répondants : SPC prévoit de fournir les clauses contractuelles proposées dans le contrat subséquent plus tard dans le processus de l'ISQ.</p> <p>En ce qui concerne l'ANNEXE D – APERÇU DU SERVICE DE COURTAGE EN INFONUAGIQUE DE SPC Remarque à l'intention des répondants : SPC prévoit de fournir les clauses contractuelles proposées dans le contrat subséquent plus tard dans le processus de l'ISQ.</p> <p>a) Question – Étant donné que des éléments importants doivent être fournis à une date ultérieure, SPC pourrait-il reporter l'ISQ jusqu'à ce que tous les éléments soient disponibles aux fins d'examen?</p> <p>b) Question – Compte tenu de la complexité de nombreuses questions de la présente ISQ et du niveau de détail requis dans les réponses, le Canada pourrait-il envisager de prolonger la date de clôture existante au 9 novembre afin de garantir que nos réponses sont concises et abordent tous les points des questions posées?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 3 et la publication des annexes C et D dans la modification 3.</p>

<p>163</p>	<p>En ce qui concerne la M2</p> <p>Question : La différence entre un fournisseur de services et un fournisseur de services d'infonuagique n'est pas claire.</p> <p>Pourriez-vous préciser la remarque : Pour le point (c) (ii) ci-dessus, le mot « accès » est défini conformément à la norme NIST SP800-32 qui stipule « Capacité d'utiliser toute ressource du système d'information (SI) ».</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'invitation à se qualifier (ISQ) et plus particulièrement l'annexe E.</p>
<p>164</p>	<p>En ce qui concerne la M5</p> <p>Question : En ce qui a trait à l'emplacement des accords sur les niveaux de service (ANS), il n'est pas clair s'ils doivent se trouver dans la documentation et le site Web du fournisseur de services ou du fournisseur de services d'infonuagique, ou une combinaison des deux.</p> <p>Pourriez-vous préciser si cette documentation doit être fournie sur le site Web ou dans la documentation du fournisseur de services, des fournisseurs de solution, ou une combinaison des deux?</p>	<p>Il incombe au répondant de fournir au Canada une réponse qui reflète la façon dont les services proposés sont fournis par le répondant. Selon la nature des services proposés par le répondant, les ANS disponibles sur le marché peuvent être ceux du fournisseur de services d'infonuagique, du fournisseur de services ou des deux.</p>
<p>165</p>	<p>En ce qui concerne la M6</p> <p>Question :</p> <p>En ce qui a trait à la possibilité pour les utilisateurs de choisir la langue de leur choix, le français ou l'anglais, pourriez-vous préciser s'il s'agit d'un paramètre dans leur profil personnel, stocké pour les visites futures, ou une d'option à choisir au moment de la connexion ou de la navigation dans les différents composants de la solution fournie, qui peut (ou non) être réinitialisée lorsqu'ils quittent les sites ou les applications associés à la solution?</p>	<p>Le Canada n'a aucune préférence à l'égard des deux options proposées, dans la mesure où les services offerts sur le marché proposés offrent aux consommateurs la possibilité de choisir l'une des deux langues officielles (français et anglais).</p>
<p>166</p>	<p>Services partagés Canada (SPC) peut-il confirmer quels services en nuage (p.ex., IaaS, PaaS, SaaS) sont couverts par cette ISQ? Pour ceux qui ne sont pas couverts, pouvez-vous préciser à quel moment ces services feront l'objet d'un appel d'offres et par qui?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 1.</p>

167	<p>SPC peut-il expliquer pourquoi il y a deux volets? Tel qu'indiqué dans l'ISQ, tous les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront automatiquement admissibles au volet 2. De plus, tout service (de niveau 1 ou 2) qui pourrait être demandé par un utilisateur pourrait alors être fourni par les répondants du volet 1.</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement les sections 1.2 et 2.3.</p>
168	<p>À la page 5 de l'ISQ, il est mentionné que seuls les fournisseurs de services autres que des services d'infonuagique peuvent présenter une soumission directement au volet 2 et que, pour le volet 1, le répondant doit être le fournisseur du service d'infonuagique disponible sur le marché. Le réseau de partenaires du fournisseur de services d'infonuagique est en mesure de fournir le même service, les mêmes ANS, les mêmes exigences de sécurité, et ce, au même prix que les fournisseurs de services d'infonuagique. En fait, il n'y a pas de différence entre le fournisseur de services d'infonuagique et son réseau de partenaires ou revendeurs.</p> <p>SPC peut-il préciser pourquoi le gouvernement du Canada limite la réponse des fournisseurs de services autres que des services d'infonuagique au volet 2 et ne leur permet pas de répondre au volet 1?</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'invitation à se qualifier (ISQ) et plus particulièrement la section 2.3.</p>
169	<p>SPC peut-il clarifier le rôle du réseau de partenaires ou de revendeurs des fournisseurs de services d'infonuagique dans les futures demandes de soumissions découlant du processus d'ISQ du volet 1? De nombreux fournisseurs de services d'infonuagique comptent énormément sur leurs partenaires, revendeurs et fournisseurs de solutions d'infonuagique pour vendre les services d'infonuagique et offrir les services professionnels. Comme l'indique maintenant l'ISQ, il semble que seuls les fournisseurs de services d'infonuagique peuvent fournir ces services, particulièrement pour le volet 1.</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'invitation à se qualifier (ISQ) et plus particulièrement la section 2.3.</p>
170	<p>Selon les Instructions uniformisées concernant l'approvisionnement de SPC, section 1.8 a) Soumissions – Soumission en sections, SPC demande une soumission technique, une soumission financière et une soumission d'attestations.</p> <p>Puisqu'aucune information financière n'est demandée pour le moment, quelle information devrait être incluse dans la soumission financière?</p>	<p>Le Canada confirme qu'à cette étape de la demande de soumissions, nous n'avons pas précisé d'exigences concernant les renseignements financiers demandés aux répondants.</p>

171	Le répondant peut-il répondre en proposant plus d'un fournisseur de services d'infonuagique dans une réponse unique au volet 2? En vertu de la section 2.3, une seule réponse est acceptée. Veuillez confirmer l'orientation de SPC sur la meilleure façon d'appuyer plusieurs fournisseurs de services d'infonuagique proposés par un répondant.	Veuillez consulter la modification apportée par le Canada à l'invitation à se qualifier (ISQ) et plus particulièrement la section 2.3.
172	Notre société est techniquement classée en tant que fournisseur de services d'infonuagique en vertu de notre partenariat avec l'entreprise X. La définition de fournisseur de services d'infonuagique du SPC est-elle limitée aux soumissions directes comme l'entreprise X, l'entreprise Y, l'entreprise Z, etc.?	Veuillez consulter la modification apportée par le Canada à l'invitation à se qualifier (ISQ) et plus particulièrement la section 2.3 et l'annexe E.
173	<p>Référence : Dernière journée pour les questions et date de clôture de l'ISQ</p> <p>Question : Nos experts techniques ont procédé à un examen approfondi et nécessitent encore quelques éclaircissements. Afin de soumettre la réponse la plus complète et la plus concurrentielle possible pour répondre aux exigences de l'ISQ, nous demandons une prolongation de deux semaines pour la période de questions (4 octobre) et la date de clôture de l'ISQ (25 octobre).</p>	Veuillez consulter la réponse du Canada à la question 3.
174	<p>SPC a lancé un processus d'approvisionnement concurrentiel afin d'établir une source initiale (et provisoire) d'approvisionnement en services d'infonuagique pour les données non classifiées. Le processus d'appel d'offres s'est conclu au printemps 2018 par l'établissement de vingt-six contrats avec des fournisseurs qualifiés offrant des services publics d'infonuagique à partir de huit fournisseurs de services d'infonuagique.</p> <p>Notre entreprise représente plusieurs fournisseurs de services d'infonuagique qui offrent actuellement des services d'infonuagique pour des données non classifiées par l'entremise des 26 contrats mentionnés. Les services d'infonuagique pour les données non classifiées seront offerts dans le cadre des contrats du volet 2 découlant de cette ISQ (et l'approvisionnement subséquent).</p> <p>Quel est le lien entre les 26 contrats actuels et les contrats du volet 2 découlant de cette ISQ (et l'approvisionnement subséquent)?</p>	La présente demande de soumissions a été publiée comme un approvisionnement autonome distinct de toute autre demande de soumissions antérieure du gouvernement du Canada en matière d'approvisionnement. Les contrats existants établis dans le cadre de l'approvisionnement en services publics d'infonuagique ont été établis à titre de source d'approvisionnement provisoire pour le gouvernement du Canada, avec une date d'expiration définie. Une fois établis, les services existants obtenus dans le cadre de ces contrats seront migrés vers le nouveau véhicule d'approvisionnement.

<p>175</p>	<p>SPC a lancé un processus d'approvisionnement concurrentiel afin d'établir une source initiale (et provisoire) d'approvisionnement en services d'infonuagique pour les données non classifiées. Le processus d'appel d'offres s'est conclu au printemps 2018 par l'établissement de vingt-six contrats avec des fournisseurs qualifiés offrant des services publics d'infonuagique à partir de huit fournisseurs de services d'infonuagique.</p> <p>Notre entreprise représente plusieurs fournisseurs de services d'infonuagique qui offrent actuellement des services d'infonuagique pour des données non classifiées par l'entremise des 26 contrats mentionnés. Les services d'infonuagique pour les données non classifiées seront offerts dans le cadre des contrats du volet 2 découlant de cette ISQ (et l'approvisionnement subséquent).</p> <p>Quels sont les points problématiques des contrats actuels qui seront résolus dans le cadre du volet 2?</p>	<p>L'approvisionnement en services publics d'infonuagique a été établi à titre de source d'approvisionnement provisoire. L'ISQ vise à établir un véhicule d'approvisionnement qui aura une structure plus souple et qui sera mieux adapté aux services publics d'infonuagique.</p>
<p>176</p>	<p>« Les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront automatiquement admissibles au volet 2. »</p> <p>Les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront invités à participer au processus d'examen et d'amélioration des exigences (EAE). Suite à leur participation au processus d'EAE, les répondants qui sont admissibles au volet 1 pourront déterminer qu'ils n'auront à répondre qu'au volet 2.</p> <p>Les répondants du volet 1 peuvent-ils désigner un revendeur autorisé pour répondre au volet 2 pendant la phase de demande de soumissions?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la demande de propositions (DP) et plus particulièrement à la section 2.3.</p>
<p>177</p>	<p>« Au cours de la phase de demande de soumissions, les répondants admissibles devront démontrer que le fournisseur de services d'infonuagique du service d'infonuagique proposé a terminé avec succès l'évaluation de sécurité des TI du fournisseur de services d'infonuagique.</p> <p>Les instructions à la page 12 indiquent que l'évaluation de sécurité des TI des fournisseurs de services d'infonuagique s'applique uniquement au volet 1.</p> <p>Les fournisseurs de services d'infonuagique qui répondent au volet 2 par l'entremise de revendeurs autorisés (ou l'équivalent) devront-ils réussir l'évaluation de sécurité des TI des fournisseurs de services d'infonuagique pendant la phase de demande de soumissions?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement à l'annexe B.</p>

<p>178</p>	<p>Remarque : Pour les volets 1 et 2, le rôle et les exigences d'admissibilité de tous les fournisseurs de services d'infonuagique, des autres fournisseurs de services et des revendeurs de services d'infonuagique seront abordés par le Canada dans une étape ultérieure du processus d'approvisionnement.</p> <p>Les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront automatiquement admissibles au volet 2.</p> <p>Les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront automatiquement admissibles au volet 1. Selon l'ISQ, le rôle et les exigences d'admissibilité de tous les fournisseurs de services d'infonuagique, des autres fournisseurs de services et des revendeurs de services d'infonuagique seront abordés par le Canada dans une étape ultérieure du processus d'approvisionnement.</p> <p>Les répondants admissibles au volet 1 peuvent-ils désigner un revendeur autorisé à répondre au volet 2 pendant la phase de demande de soumissions si le revendeur n'a pas répondu à la phase de l'ISQ?</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la demande de propositions (DP) et plus particulièrement à la section 2.3.</p>
<p>179</p>	<p>Un répondant doit satisfaire aux exigences en matière d'autorisations de sécurité énoncées à l'annexe A afin de devenir un répondant qualifié.</p> <p>SPC peut-il préciser quelles exigences de l'annexe A se rapportent aux exigences en matière d'autorisations de sécurité mentionnées dans l'ISQ?</p>	<p>Veillez consulter la réponse du Canada à la question 49.</p>
<p>180</p>	<p>Confirmation de l'inscription à l'évaluation de sécurité des technologies de l'information des fournisseurs de services d'infonuagique (VOLET 1 SEULEMENT) (obligatoire à la clôture de l'ISQ pour le volet 1) : La réponse doit inclure la documentation confirmant que le fournisseur de services d'infonuagique des services d'infonuagique proposés est inscrit au processus d'évaluation de sécurité des technologies de l'information comme décrit à l'annexe B.</p> <p>Les instructions de la page 8 indiquent qu'au cours de la phase de demande de soumissions, les répondants admissibles devront démontrer que le fournisseur de services d'infonuagique du service d'infonuagique proposé a réussi l'évaluation de sécurité des TI des fournisseurs de services d'infonuagique.</p> <p>Les fournisseurs de services d'infonuagique qui répondent au volet 2 par l'entremise de revendeurs autorisés (ou l'équivalent) devront-ils réussir</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à l'ISQ et plus particulièrement la section 3.3 et l'annexe B révisée.</p> <p>À la section 3.3, le Canada a précisé que certains répondants doivent au moins terminer le processus d'intégration du programme d'évaluation de sécurité des TI des fournisseurs de services d'infonuagique décrit à la section 2 de l'annexe B avant la clôture de la demande de soumissions.</p>

	l'évaluation de sécurité des TI des fournisseurs de services d'infonuagique pendant la phase de demande de soumissions?	
181	<p>Les emplacements physiques du service d'infonuagique disponible sur le marché proposé (qui peut contenir des données du Canada) doivent être situés dans l'un des emplacements suivants :</p> <p>a) un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN); b) un pays de l'Union européenne (UE); c) un pays avec lequel le Canada partage un instrument de sécurité industrielle bilatéral et international.</p> <p>SPC peut-il confirmer que les emplacements physiques du service d'infonuagique disponible sur le marché proposé doivent être situés dans un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou dans un pays de l'Union européenne?</p>	<p>Le Canada confirme que pour le volet 2, les exigences relatives à l'emplacement physique du service d'infonuagique disponible sur le marché proposé sont précisées à l'annexe A, appendice 2, partie A, sous Exigences relatives à la protection des données (M9).</p>
182	<p>Les emplacements physiques du service d'infonuagique disponible sur le marché proposé (qui peut contenir des données du Canada) doivent être situés dans l'un des emplacements suivants :</p> <p>d) un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN); e) un pays de l'Union européenne (UE); f) un pays avec lequel le Canada partage un instrument de sécurité industrielle bilatéral et international.</p> <p>SPC peut-il confirmer que le Royaume-Uni est concerné par son départ de l'Union européenne?</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'ISQ et, plus particulièrement les modifications à l'annexe A, appendice 2. Des renseignements supplémentaires ont été fournis pour aider les répondants à identifier les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE).</p>
183	<p>ISQ Section 2.3 b) ii) Soumission d'une seule réponse par répondant pour un service d'infonuagique disponible sur le marché proposé</p> <p>Le document de l'ISQ indique que les répondants qui sont admissibles au volet 1 seront automatiquement admissibles au volet 2.</p> <p>a) Dans l'éventualité où un répondant soumet une réponse pour le volet 1 et qu'il n'est pas admissible au volet 1, le Canada évaluera-t-il la soumission du volet 1 du répondant pour qu'elle soit envisagée dans le cadre du volet 2?</p> <p>b) Si le fournisseur de services d'infonuagique est admissible au volet 1 et qu'il est automatiquement admissible au volet 2, veuillez confirmer que le fournisseur de services d'infonuagique peut également appuyer plusieurs fournisseurs de services ou revendeurs de services d'infonuagique qui présentent une soumission au volet 2.</p>	<p>Veillez consulter les modifications apportées par le Canada à la demande de propositions (DP) et plus particulièrement à la section 2.3.</p>

<p>184</p>	<p>Annexe A, appendice 2 M7 section g) exige la justification de la « tenue des registres de vérification de l'accès physique ». Le Canada peut-il préciser ce qui constitue une « vérification »?</p>	<p>Les répondants doivent prendre cet élément en considération pour se référer aux composants du journal qui sont générés par le système de contrôle d'accès, qui peuvent être examinés ou vérifiés en fonction de l'accès personnel et des déplacements au sein d'un établissement.</p>
<p>185</p>	<p>Annexe A, appendice 2 L'exigence M4 stipule que « Le répondant doit démontrer sa conformité en fournissant des documents décrivant des exemples qui démontrent la capacité du service d'infonuagique disponible sur le marché proposé à fournir des prix (en dollars canadiens) pour les services, la facturation et le soutien, y compris, sans s'y limiter, les rapports de consommation ».</p> <p>Le Canada peut-il confirmer s'il avait l'intention d'affirmer que le répondant doit démontrer sa conformité en fournissant des documents décrivant des exemples qui démontrent la capacité du répondant à fournir des prix...? ?</p>	<p>Veillez consulter la modification apportée par le Canada à l'ISQ et, plus particulièrement les annexes A et J.</p>

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

Document	Distribution	Date	Description
ISQ	Achatsetventes.gc.ca	7 septembre 2018	<p>Version PDF</p> <ol style="list-style-type: none"> 32099 - Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du GC - ISQ - ANGLAIS 32099 - Annexe A, Appendice 1 de l'ISQ - ANGLAIS 32099 - Annexe A, Appendice 2 de l'ISQ - ANGLAIS 32099 - Annexe B - Processus d'intégration au programme d'évaluation des TI du fournisseur de services d'infonuagique - ANGLAIS Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement de SPC – ANGLAIS 32099 - Véhicule d'approvisionnement des services d'infonuagique du GC - ISQ - FRANÇAIS 32099 - Annexe A, Appendice 1 de l'ISQ - FRANÇAIS 32099 - Annexe A, Appendice 2 de l'ISQ - FRANÇAIS 32099 - Annexe B de l'ISQ - Processus d'intégration au programme d'évaluation des TI du fournisseur de services d'infonuagique - FRANÇAIS Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement de SPC – FRANÇAIS
Modification 1	Achatsetventes.gc.ca	5 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Prolonger la période de qualification pour les volets 1 et 2. Fournir de l'information sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir de l'information sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 2	Achatsetventes.gc.ca	5 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 3	Achatsetventes.gc.ca	23 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Prolonger la période de qualification pour le volet 1. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 3	Achatsetventes.gc.ca	26 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les réponses du Canada seront publiées. Fournir des renseignements à jour sur la date à laquelle les annexes C et D seront publiées.
Modification 5	Achatsetventes.gc.ca	29 octobre 2018	<ol style="list-style-type: none"> Réponses du Canada aux questions 1 à 185 Publication des annexes C et D Modifications à l'invitation à se qualifier <p>Version PDF (Version propre et version marquée)</p> <ol style="list-style-type: none"> 32099 - Infonuagiques GC - ISQ (FR) - Mods 005 32099 - ISQ Annexe A App 1 (FR)- Mods 005 32099 - ISQ Annexe A App 2 (FR)- Mods 005 32099 - ISQ Annexe A App 3 (FR)- Mods 005 <p>MS Word (Version propre et version marquée)</p> <ol style="list-style-type: none"> 32099 - Infonuagiques GC - ISQ (FR) - Mods 005

Document	Distribution	Date	Description
			b) 32099 - ISQ Annexe A App 1 (FR)- Mods 005 c) 32099 - ISQ Annexe A App 2 (FR)- Mods 005 d) 32099 - ISQ Annexe A App 3 (FR)- Mods 005